

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME IV

(TOME XLIV DE LA COLLECTION)

5^e Livraison. — Novembre 1878.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1878

TABLE DES ARTICLES

	<i>Pages</i>
I. A PROPOS DE QUELQUES LIVRES DE DÉVOTION, par M. <i>S. Ropartz</i>	329
II. L'ABBAYE DE PRIÈRES, par M. <i>Hippolyte Le Gouvello</i>	345
III. POÉSIE. — LES PASSEREAUX D'ARGILE, par M. <i>l'abbé Maz. Nicol</i> . — LE MONT SAINT-MICHEL, par M. <i>Joseph Rouse</i>	363
IV. ÉTUDES ARTISTIQUES. — DAVID D'ANGERS (suite), par M. <i>Gustave Marquerie</i>	366
V. LES USAGES DE L'ÉGLISE DE RENNES AU MOYEN AGE (suite), par M. <i>l'abbé Guillotin de Corson</i>	374
VI. LE ROMAN D'HÉLÈNE, nouvelle, par M. <i>Alfred de Courcy</i>	386
VII. LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA COUTUME DE BRETAGNE (1480), par M. <i>Arthur de la Borderie</i>	399
VIII. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Oeuvres poétiques de Victor de Laprade</i> : tome II, <i>les Symphonies</i> ; <i>les Idylles héroïques</i> , par M. <i>Edmond Biré</i> . — <i>Une découverte archéologique en Vendée</i> , par M. <i>Fortuné Parenteau</i>	407
IX. CHRONIQUE, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	413
X. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE....	416

A PROPOS

DE

QUELQUES LIVRES DE DÉVOTION

PAR LE P. FRANÇOIS HULL, BÉNÉDICTIN ANGLAIS, DE SAINT-MALO ;
LE P. VINCENT D'ORLÉANS, CAPUCIN DE NANTES ;
LE P. JEAN DE LA MÈRE DE DIEU, CARME DE RENNES.

I

LA *Vie de l'âme*, PAR UN BÉNÉDICTIN ANGLAIS.

J'ai esquissé dans un précédent travail l'histoire des origines du couvent des bénédictins anglais, à Saint-Malo, en parlant de son fondateur le P. Gabriel de Sainte-Marie. Le livre du P. Gabriel n'est pas le seul qui soit sorti de cette maison, pendant le demi-siècle qu'y passèrent seulement les religieux anglais. Il faut noter encore un petit livre de haute dévotion, écrit en 1644 par le P. François Hull, un Anglais qui avait vécu depuis longtemps en France, et qui, malgré ses humbles excuses pour sa qualité d'étranger, osant manier une langue qui n'est pas la sienne, écrit certainement d'une

façon plus naïve et plus élégante que la plupart des Français de la première moitié du XVII^e siècle. Le livre du P. Hull est intitulé *la Vie de l'âme*. Il devait comporter trois volumes in-18, d'environ 10 feuilles chacun, 360 pages. Je ne connais que le premier volume et je ne crois même pas que les autres aient paru. L'auteur soumettait leur apparition au succès du premier volume. Le succès manqua-t-il ? L'auteur, qui ne se donne pas pour un jeune homme, mourut-il avant d'avoir écrit les autres ? Le départ des Anglais, qui établirent leur noviciat à Paris, et qui d'ailleurs s'empresaient de gagner les îles, pour s'y vouer aux missions et à l'apostolat, dès qu'un peu de repos et de répit était donné aux catholiques, sépara-t-il le P. Hull des dévotes de Saint-Malo, dont il avait la direction ? Je ne puis faire que des conjectures, et n'ai rien trouvé au delà du rare premier volume que j'ai sous les yeux.

Du reste ce volume fait un tour complet : l'auteur prévient, dans son épître dédicatoire, qu'il sépare les instructions et règles d'avec les oraisons et pratiques. Ce premier volume est consacré plus spécialement à l'oraison. Il contient pour chaque jour de la semaine, et pour chaque action principale de chaque jour, des aspirations et des méditations. Les titres sont bizarres pour des Français du XIX^e siècle. — *Le réveil de l'âme*. — *L'Habillement de l'âme*, *le lavement de l'âme* se baignant dans le sang de Jésus. — *Le desjeuner de l'âme*, *servy en trois plats*, etc., et, pour le soir, *La chandelle de l'âme*, examinant sa conscience devant Jésus. — *Le dévestement* et repos de l'âme sur le cœur de Jésus, etc.

Je me hâte de répéter que le fond vaut mieux que les étiquettes. Tout à peu près est fort bon, et il y a des passages charmants, et de l'école même de saint François de Sales. Tout n'est pas et ne pouvait pas être également neuf et en relief. « Je sçay bien, dit l'auteur, que l'Église abonde en livres de mesme sujet, et j'avoue que mes exercices ne sont que des fleurs empruntées de plusieurs jardins ; il n'importe, on fait bien de mesmes fleurs des bouquets bien différents, à raison de la diversité de façons et agencements dont ils sont composez. » Quant au style, notre bénédictin dit avec beaucoup

de grâce : « Si la plume qui l'a écrit est grossière et mal taillée, vous sçavez bien qu'elle est étrangère, et qu'elle cherche non un ornement de langage, mais les paroles les plus claires et les plus intelligibles, pour exprimer les simples et chétives conceptions qui sortent d'une affection toute simple et toute française. » Ce style ne vous semble-t-il pas aussi tout français ? Le P. Hull y revient à la fin d'une sorte d'introduction : « Voilà donc, amy lecteur, en un mot mon dessein : pour te faire vivre en esprit, je t'exhibe un bouquet assorty de toutes ses parties. Cette épître servira d'entrée de table pour t'aiguiser l'appetit. Le dessert sera le fruit que tu en recevras dans le paradis. J'en laisse le jugement à ton goust, le profit à ton âme et la gloire au père de famille. S'il y manque quelque chose (et tout y manque), c'est la faute du cuisinier, qui n'entendoit pas bien ny le langage, ny les façons de France, et néanmoins en ayant longtemps humé l'air et sucé les délices, voulut rendre ce tribut et hommage à sa chère nourrice. Goustez donc de cette entrée de table pendant que je t'appreste et apporte le premier service. Adieu ! »

En vérité, je suis convaincu qu'une foule de livres de piété chaque jour réimprimés et vendus à milliers, sont très-inférieurs comme forme et comme style à celui-ci, écrit par un Anglais.

Avec quelques retouches d'une main pieuse et lettrée, cette *Journée du chrétien* prendrait une place d'honneur dans les rayons de plus d'un oratoire, à côté de saint François de Sales, qui ne s'en offusquerait pas.

Notre livre est dédié « aux âmes dévotes de la ville de Saint-Malo, en Bretagne. » L'auteur explique qu'après en avoir distribué quelques fragments manuscrits à ses pénitentes, il se lasse d'en transcrire souvent de nouvelles copies, et que c'est pour cela que, se rendant au désir de certains amis, il réunit et fait imprimer ce petit volume. « Je ne vous enseigne pas, affirme-t-il, une dévotion curieuse, seiche et speculative, ains affective et solide, taschant d'esclairer vostre esprit, d'eschauffer vostre volonté, et de dresser toutes vos affections à l'amour de Dieu, et les rendre conformes à

la divine volonté. — Voilà simplement et en peu de mots mon dessein, qui n'est autre que de vous rendre telles que je vous qualifie, sans crainte de flatterie, c'est-à-dire *dévotés*. Car qui a jamais veu en France un peuple si fervent au service divin, si assidu aux prédications, si dévot aux sacrements ? Il n'y a pas assez d'églises pour vous contenir, ny de prêtres assez pour vous administrer les sacrements, ny du temps assez pour vacquer à vos dévotions. Où trouvera-t-on, en ce siècle dépravé et refroidi, un peuple qui déteste si universellement le vice et l'hérésie ; chérisse si constamment l'Eglise et la Religion et cherche Dieu avec tant de zèle et émulation ? Bref, un peuple qui soit si bien instruit ès mystères de la Foy et maximes de l'Evangile, si ferme en la voye de Dieu et si charitable aux estrangers et nécessiteux ? — Tesmoins les Bénédictins anglois, exilés et persécutés, lesquels vous avez recueillis avec tant de compassion, logés plustost dans vos cœurs que dans vos maisons, avec tant de tendresse nourris, jusqu'à présent avec tant de libéralité, que leur seule maison est une marque infaillible de la piété macloviennne. » C'est dans cette piété qu'il faut persévérer. « Sçachez que ny vos rochers marins, ny vos chiens de guet, ny vos murailles bien flanquées, ny vostre double garde et sentinelle, ny vos navires bien équipés, ny vos lingots d'or et d'argent, ny la mer flottante qui vous sert de rempart, ny la multiplicité de vos confrairies et monitoires, ne pourront conserver vostre ville, vos familles et vos personnes en paix, en santé et en prospérité, si le vice n'est pas chastié, le luxe retranché, la paix cimentée, la charité entretenue et la piété bien affermie. Quand Clovis eut demandé à S. Remy combien durerait le Royaume de France, il eut pour reponse : Tandis que la Religion, la piété et la justice y régneront. Croyez le mesme de vostre ville. »

Tel est le ton général du livre ; mais il n'eût pas été de son temps, s'il n'eût pas contenu quelques concetti, nous dirions presque quelques calembours. Je cite les deux traits que l'on trouve juxtaposés, à la page 25 :

« Je vous salue, costé très sacré, *Hàvre de Grace*, transpercé d'une lance pour moy.

« Je vous honore, cœur très doux, le refuge unique des pauvres affligés, et le *Riche-lieu* de toutes bénédictions. »

Je crois le livre imprimé à Saint-Malo même ; mais le titre manque à mon exemplaire, et je ne puis rien affirmer ni donner le nom de l'imprimeur. Il n'y a en titre que six vers latins signés de F. André Simpson, un bénédictin anglais ; c'est un jeu de mots sur le titre du livre, la *Vie de l'âme* :

*Tu qui, post vitam subitis quæ deficit horis,
Vita lactari labe carente cupis,
Hunc tibi sit cordi pervolvere sæpe libellum.
Namque index animæ vitæque certus erit.
Nec pretio parvum spernas ac mole pusillum;
Auri vita animæ pondere nescit emi.*

Vient ensuite l'approbation du président général de la Congrégation anglaise, F. *Josselin de Sainte-Marie*, qui avait succédé au P. Gabriel, d'abord dans sa charge de prieur de Saint-Malo, puis dans celle de général, lorsque le fondateur de la maison de Saint-Malo était devenu coadjuteur de l'archevêque de Reims. La permission est datée du 31 mars 1644. Le livre était écrit trois ou quatre ans auparavant, car l'approbation des trois docteurs en théologie, du Tour, Gerard et Flavigny, est du 9 novembre 1641. Le privilège du roi est du 9 avril 1644, et le livre fut imprimé dans cette même année.

II

Je vais étudier maintenant un autre petit livre, très-inférieur, sous le rapport littéraire, à celui dont je viens de parler, mais qui eut un succès réel, puisqu'il compte au moins deux éditions en dix années, et qui d'ailleurs offre cet intérêt spécial d'avoir inauguré, dans le diocèse de Vannes, l'expansion intellectuelle à laquelle le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, l'établissement du collège des Jésuites, et aussi, dans une certaine mesure, l'exil du parlement de Bretagne dans cette ville, donnèrent aliment, à quelques années de là.

Le titre de notre livre est celui-ci : *Instruction pour consoler les malades, ou bien le moyen d'ayder le malade à bien mourir, extraicte de divers autheurs, par missire G. Guillemot, prestre. A Vennes, par Joseph Moricet, imprimeur et libraire, 1627.*

D. Plaine date de 1618 la fondation à Vannes de l'imprimerie de Joseph Moricet. A en juger par les deux éditions du livre de Guillemot, que nous avons sous les yeux, et dont la seconde est de 1639, ce n'est pas là qu'il faut rechercher des modèles de typographie, ni pour la beauté des types, ni pour la correction des textes.

Quant à l'auteur, voici les renseignements que contiennent les archives de l'évêché de Vannes, les plus complètes de Bretagne sous ce rapport, et que M. l'abbé Luco a eu l'obligeance de consulter pour nous.

Gilles Guillemot naquit à Malestroit dans les dix dernières années du XVI^e siècle. Il fut fait sous-diacre, à Vannes, le 20 septembre 1614, et diacre, dans la même cathédrale, le 19 septembre 1615 et fut ordonné prêtre, mais en dehors de Vannes, et pour des motifs que nous ne connaissons pas, à l'ordination de Noël 1615. Il était prêtre habitué à Malestroit en 1619, et avait peut-être été du nombre des quinze clercs que l'évêque de Vannes, Jacques Martin de Belle-Assise, entretenait à Paris pour compléter leurs études théologiques. Pendant qu'il demeurait à Malestroit, il s'adonnait à la prédication, ainsi que nous l'apprend le sonnet suivant, signé *Chastaigneraye Bazon*, nom et poète parfaitement inconnu pour moi, et dont je trouve la signature dans les liminaires de notre livre :

Ainsi que le pilote, expert au navigage,
Ne laisse à la mercy de la mer et du vent
Ceux qu'il a près du port conduits asseurement,
De crainte qu'à l'abord ils ne fassent naufrage :

De mesme, Guillemot, merveille de nostre âge,
N'abandonne à la fin ceux qu'il a sagement
Induits par ses sermons à vivre saintement,
Sachant que c'est la fin qui couronne l'ouvrage.

Chrétiens, ne craignons plus l'inexorable mort :
Ce livre nous deffend encontre son effort,
Et son autheur nous est d'autant plus estimable,

Qu'il empêche, preschant, les âmes de périr
Et nous rend, escrivant, la mort peu redoutable ;
Bref on apprend icy comment il faut mourir.

Gilles Guillemot, après avoir vécu pendant près de trente ans de cette véritable vie de missionnaire, fut pourvu par le pape, pendant les mois d'alternative, le 24 juin 1634, des paroisses réunies de Malestroit et de Missiriac, vacantes par la résignation de François Tatar. Il en mourut titulaire et fut inhumé, le 9 avril 1661, dans l'église paroissiale de Malestroit.

Gilles Guillemot nous apprend lui-même que son livre fut écrit plusieurs années avant d'être imprimé, et que les approbations sollicitées par l'auteur retardèrent son voyage. En effet, les approbations de deux docteurs en la faculté de théologie de Paris, deux frères prêcheurs de Rennes, je crois, Pierre Jouauld et Hyacinthe Charpentier, sont datées de Rennes le 28 mai 1624. La troisième approbation est de Quimperlé, le 20 juin 1625 : cette dernière approbation est signée d'Yves Puisard, théologal de Cornouaille et prieur de Saint-Dominique de Quimperlé. Il n'était alors que licencié en théologie, il devint plus tard docteur et fut attaché comme professeur au couvent des dominicains de Paris. Il était né à Dinan à la fin du XVI^e siècle. C'est pour cela qu'il dédia à M^{er} de Harlay, évêque de Saint-Malo, son livre imprimé à Paris en 1633 sous ce titre : *les Trophées de la piété*. Il avait publié, dès 1622, un traité de la *délégation des religieux pour entendre les confessions*, et fit imprimer à Rennes, en 1634, son opuscule resté le plus connu et plusieurs fois réimprimé en Bretagne : *Relation de la fondation du couvent de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et de la solennité du vœu rendu par Messieurs de la ville de Rennes en 1634*.

Vient ensuite le permis d'imprimer signé par Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, le 8 avril 1627. C'est à Mgr de Rosmadec

que le livre est dédié. Au verso du titre se voit une méchante gravure au trait des armes de l'évêque avec ce double quatrain, qui ne donnera pas une riche idée de la versification de messire Guillemot :

ANAGRAMME DE SÉBASTIEN DE ROSMADEC, SACRÉ, ESTIMÉ DES BONS

La race, la piété et vos perfections
Vous portoient, ce sembloit, assez dedans l'estime
Et on vous voit pourtant, ô seigneur magnanime,
Ores qu'est et sacré plus estimé des bons.

QUATRAIN

L'astre qui preside au premier jour de la vie
De ce sage Breton, de cet homme prudent,
Pour servir ce grand Dieu tous les jours de sa vie
Promettoit qu'il fust un jour d'Église président.

Il faut rendre cette justice à la seconde édition qu'elle ne reproduit pas ces étranges vers de treize pieds. Mais on a pieusement conservé la dédicace, après quelques phrases de laquelle le lecteur comprendra que je ne fasse pas de plus longs empreints à un livre que l'auteur lui-même proclame une compilation.

« Monseigneur, voulant donner voile à ce livre du port de vostre siège épiscopal, pour costoyer vostre diocèse et de là voir d'autres terres, je me suis trouvé battu et combattu d'une incertitude dans laquelle j'ay flotté longtemps, pour le doute et irrésolution que j'avois à qui scéamment je le devois et pouvois presenter et dédier pour l'asseurer en sa navigation, et le faire voguer sans bris et sans naufrage. Mais parmy cette incertitude et irrésolution, on m'a donné pour advis de vous choisir pour pilote du navire, d'arborer son mast, son trinquet et sa hune du champ de vos armoiries et de graver sur sa proue, pour adveu et sauvegarde, le très illustre nom d'un des premiers evesques de Bretagne... Je vous prie de croire, Monseigneur, que j'ay esté poussé à ce faire, non pas que j'eusse opinion que d'une personne si basse en toute qualité peust sortir chose qui méritast d'estre mise et servie devant les yeux d'un si

grand et si vigilant pasteur, mais ç'a esté seulement pour tesmoigner du zèle et de la dévotion particulière que j'ay à l'honneur de Dieu, au service de Vostre Grandeur et au commun bien du public. »

Le reste est de ce ton et je n'en veux pas citer davantage.

III

Je note simplement un tout petit livre, imprimé à Rennes en 1696, sous ce titre : *la Dévotion aux très-saints noms de Dieu et de Jésus, pour la reparation et l'extirpation des jurements et des blasphèmes.*

Ce petit livre n'est autre chose qu'une sorte de manuel pour une confrérie vouée à l'extinction et à la réparation du blasphème, fondée par les dominicains espagnols dans le XVI^e siècle, et que les papes avaient favorisée de nombreuses indulgences. Les dominicains bretons la propageaient en Bretagne. Le troisième article des statuts est curieux en ce qu'il fait connaître la forme usuelle des jurements et blasphèmes au XVI^e et au XVII^e siècle : « Les confrères reprendront et corrigeront généreusement, avec charité et prudence toutefois, les jureurs et blasphémateurs du saint nom de Dieu, du corps, de la teste, ou du ventre ou du sang de Notre-Seigneur. » On voit par les approbations, entre lesquelles je note celle de M. Oresve, prieur de Saint-Malo de Dinan, docteur en Sorbonne, et celle de M. Linduger, docteur en théologie et scolastique de Saint-Brieuc, que l'auteur de cet opuscule était le P. Antonin Thomas, dominicain, de Dinan. La *Bibliographie bretonne* parle d'un autre ouvrage du P. Thomas, écrit pour une confrérie de Nantes, établie en l'église des Carmes de cette ville, à l'occasion d'une peinture de la sainte face, apportée en Bretagne par le duc Jean V en 1413, et dont voici le titre : « *La dévotion à la sainte Véronique, ou la reparation des ignominies et des outrages faits à la sacrée face de N. S. représentée dans le voile de sainte Bérénice.* — Paris, Louis Guérin, 1694, — 164 pages in-12. M. Tresvaux, et d'après

lui M. Gerby, attribuent encore au P. Thomas une vie du V. P. Hyacinthe de la Haye; mais personne, à ma connaissance, n'a parlé du petit manuel que je signale aujourd'hui, et c'est surtout à ce titre que je m'en suis occupé. Je relève en terminant une note de l'imprimeur, la veuve de Mathurin Denys, dont l'imprimerie était située rue Saint-Germain, et que je trouve la première en Bretagne à protester contre les contrefaçons. « *Avis au lecteur.* Je vous donne avis que, si vous avez de ce petit livre portant pour titre : La dévotion aux très-saints noms de Dieu et de Jésus, qui ne sera point de l'impression de la veuve Denys, imprimeur et libraire à Rennes, sera contrefait et defectueux en toute maniere. Adieu. » Il y a une seconde édition sans date, mais très-postérieure, imprimée à Rennes chez Joseph Vatar, imprimeur-libraire, place du Palais, aux *Etats de Bretagne*. Dans cette édition, après les liminaires, se trouve la lettre d'agrégation, encadrée par ces quatre rimes :

Jésus est ce grand nom qu'honore l'univers;
Espérez tous en lui, il terrasse l'enfer.
Son invocation a beaucoup de puissance;
Usez-en en tout temps avec foi et courtoise.

Pour timbre, un christa dans une rose ; pour bordure, des hermines.

IV

LE *Pur amour*, DU P. VINCENT D'ORLÉANS

Parmi les livres de piété se range un volume in-8°, imprimé à Nantes chez la veuve Sébastien Dorion, en 1674. La veuve Sébastien Dorion était manifestement la belle-fille de l'imprimeur qui, trente-six ou trente-sept ans plus tôt, mettait sous presse l'œuvre du P. Albert le Grand. L'ouvrage, fort inconnu, dont j'ouvre la première page, est intitulé : *Le pur amour ou la dévotion solide et nécessaire, par le P. Vincent d'Orléans*, prédicateur capucin et missionnaire apostolique. Le nom de l'auteur prouve qu'il n'était pas

Breton, et qu'il était né à Orléans; mais après une vie consacrée à la prédication, non sans succès et sans fruit, comme l'atteste le P. Innocent du Croisic, dans sa formule d'approbation de notre livre, le P. Vincent s'était retiré chez les Capucins de Nantes, et c'est là qu'il écrivit son livre. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans la dédicace à M^r Gilles de la Baume le Blanc, évêque de Nantes : « Mais ce qui m'a tout à fait persuadé que votre bonté l'accepteroit volontiers (cette dédicace), c'est, Monseigneur, cet accueil agréable que Votre Grandeur me fit la première fois que j'eus l'honneur de vous faire la révérence, de baiser vos mains sacrées, et recevoir votre bénédiction, puisque vous eûtes la bonté de me témoigner jusqu'à la tendresse que vous aviez très-agréable ma demeure dans votre diocèse, où la Providence divine m'a conduit, après tant de courses et de combats donnés et soutenus depuis tant d'années contre les adversaires de notre sainte Religion. »

Le livre en lui-même, sagement et clairement écrit, mais imprimé d'une façon pitoyable, ne renferme et ne pouvait, d'après l'auteur lui-même, renfermer rien de neuf. Il contient, en tête, une soumission spéciale au Saint-Siège, qui prend tout un caractère, dans l'époque de gallicanisme et de jansénisme où l'auteur écrivait, et qui débute par une invocation à la « sainte Vierge Marie, immaculée dans sa conception », précédant de deux siècles la promulgation du dogme devant lequel tous les catholiques s'inclinent désormais. J'ai déjà eu occasion de noter que cette croyance était universelle en Bretagne.

Pour donner une idée de notre livre, je ne veux relever que ce passage relatif au renoncement et à la pauvreté évangéliques : « Comme il faut bien de l'amour pour arriver à ce point de détachement nécessaire, je vous propose un homme de feux et de flammes, lorsque le ciel lui envoya un chariot, pour l'enlever de la terre et le mener dans les cieux. Ce carrosse, dit la Sainte Ecriture, étoit de feu totalement ; l'imperiale, les coussins, les portières, les roues, tout étoit de feu ; les chevaux étoient de feu, qui vomissoient les flammes par la bouche et par les narines. Le Pro-

phète, sachant qu'il étoit venu pour le recevoir, n'eut point de peur de cet effroyable équipage, parce qu'il étoit un homme de feu. Il entra genereusement ; mais quand il a pris place, le carrosse et les chevaux demeurent immobiles sur la terre, contre l'inclination naturelle du feu, qui, par sa subtilité, s'envole naturellement dans le concave de la lune, qui est le lieu de son centre et de son élément. Saint Hierome, étonné de ce miracle, demande d'où vient que ce carrosse est arrêté ; ce ne peut pas être la personne d'Helie qui empesche son mouvement, puis qu'il est un homme de flamme. Voici, dit-il, ce qui empesche qu'il ne monte dans le ciel : c'est que sans y penser, il avoit son petit manteau sur ses épaules. S'en étant aperçu, il jeta ce manteau, et le chariot se detachant de la terre l'emmena dans les cieux.

« Voilà ce qui arrive chez les personnes dévotes et religieuses, qui jamais ne goûtent combien Dieu est doux. D'où vient cela ? C'est que leur cœur est toujours revêtu d'un petit manteau, d'une attache déréglée à quelque créature ; qui à des parens, qui à un employ ; qui à une telle ou à un tel, etc. J'en ai connu dans le cloître, attachées, qui à un perroquet, qui à un petit chien, qui à un chat, ou à une puput. Ces personnes font leurs exercices, se trouvent à toutes les observances, et neantmoins ces âmes sont toujours attachées à la terre. C'est qu'elles ont ce petit manteau d'attache, et jamais elles ne monteront dans le ciel de la véritable dévotion, qu'elles ne s'en soient détachées. »

Le livre du P. Vincent ne fit pas chasser tous les perroquets monastiques, et, un siècle plus tard, Gresset écrivait *Vert-Vert*.

Je reproduis encore ce léger crayon d'un directeur aristocratique au XVII^e siècle : « Cela est bien indigne d'un homme de Dieu, de prétendre autre chose que Dieu, de regarder l'établissement de sa fortune temporelle travaillant à inspirer l'éternelle. On n'en voit que trop aujourd'hui, qui travaillent à la direction des personnes bien faites, riches et commodes, de qui ils font un fonds, une métairie et leur revenu. Pour celles-là un directeur n'aura rien de cher et de précieux ; il s'exposera à toutes les fatigues ; il

n'épargnera aucun moment de la journée ; mais s'il faut venir confesser une pauvre femme, ou donner une demi-heure à une pauvre sœur laye, de qui il n'espère rien, il a toujours de grandes affaires qui ne lui donnent pas un moment de relâche ¹. »

V

LA Confession des femmes.

Un autre petit livre qui offre un certain intérêt de curiosité, a pour titre : *La Confession abrégée*, où sont enseignés les moyens de la réduire au seul nécessaire, par un père Carme, ancien professeur de théologie. Il est imprimé format in-18, à Rennes, par Charles Hellot, rue Saint-Germain, à la Bible d'or. La permission des supérieurs, René de Saint-Albert, provincial de Touraine, et Damoscène, de l'Assomption, assistants, porte la date du 18 juillet 1667 et nous apprend le nom religieux de l'auteur : le Père Jean de la Mère de Dieu, religieux du couvent de Rennes, ancien professeur de théologie.

Ce petit livre tout pratique s'adresse spécialement aux femmes. D'une part, l'auteur affirme que les hommes se confessent beaucoup mieux, et d'un autre côté, il y a des livres analogues pour les hommes, parmi lesquels il indique celui du Père Eude, « prestre de l'Oratoire. » Dans le livre du P. Eude, il y a des pages assez originales, par exemple le quatorzième chapitre, sous ce titre : *L'obligation de se confesser ne tombe que sur les péchés mortels*. « Chacun, dit-il, est libre de confesser ou ne pas confesser les veniels. Et la raison est, raison populaire, que les péchez sont les plaies de l'âme ; les veniels sont comme de petites coupures que l'on se fait aux doigts en tranchant du pain ou de la chair, les mortels sont comme des coups d'épée au travers du corps. Les coupures des doigts se guérissent souvent d'elles-mêmes sans y rien faire ; que si on y met un peu de baume ou de sucre, elles guériront plus tost. Mais les

¹ Je dois la communication du livre du P. Vincent à l'obligeance de M. Pithon, libraire à Rennes.

coups d'épée ne se peuvent guérir que par l'art de chirurgie et par beaucoup de traitements. Ainsi les péchés véniels se remédient presque d'eux-mêmes ; la messe, la communion, l'eau bénite, le Pater les effacent ; que si on les confesse, encore mieux et plus tost. Mais pour la guérison des mortels, il faut bien des apprêts, il faut bien des soins, il faut des emplâtres et des médecins ou chirurgiens qui les appliquent. L'onguent duquel doivent estre faites ces emplâtres, c'est le sang de Jesus-Christ ; et la langue du prestre est comme la main du chirurgien qui les applique en donnant l'absolution. »

La liste des péchés véniels et des imperfections termine ce petit livre, dont l'auteur témoigne de son orthodoxie personnelle en mettant au nombre des péchés et sur le même pied la lecture par simple curiosité des livres jansénistes et des livres huguenots. Nous empruntons à cet examen de conscience quelques traits propres à faire connaître les mœurs du temps :

« Je me suis attendue à des guérisons gratuites, sans recourir aux remèdes humains.

« J'ay souhaité des révélations et des graces extraordinaires.

« J'ay souhaité qu'une défunte me vint dire des nouvelles de l'autre monde.

« J'ay ajouté foy aux songes, mais avec doute et incertitude.

« J'ay prié Dieu avec irrévérence, badinant avec mon chapelet, ou tournant la teste de costé et d'autre, ou devisant par intervalles avec celle-ci ou celle-là.

« J'ay parlé en mépris des personnes dévotes, les appelant menettes ou bigotes.

« J'ay conseillé l'estat de prestrise, religion, continence perpetuelle, pour la seule considération du bien qui en arriveroit à moy ou à quelqu'un des miens.

« Dans la cholère j'ay uzé de termes fort approchans du blasphème, comme *teste di, mor di, ventre di*, etc.

« J'ay maudit les créatures privées de raison. *Diable le feu ! Ah ! le damné temps !*

« Je suis allée au sermon, plus par curiosité qu'à bonne intention. J'y ay querellé et disputé pour une place. J'ay dit mes sentimens du predicateur avec trop de hardiesse et de liberté. J'ay esté si outrecoüidée que de controller sa doctrine.

« J'ay badiné, bégaué, souri à l'une et à l'autre dans l'église ;

« J'ay passé une grande partie des jours de fête à jouer ;

« Je me suis fait dire ma bonne aventure aux Égyptiens par curiosité ;

« J'ay chanté des chansons à la diminution de l'honneur et de l'estime du prochain ; je les ay transcrites, données ou apprises à d'autres ; j'ay fait des vers sur des personnes ;

« J'ay tutéré des personnes de basse condition à mon respect. Je leur ay parlé avec faste et arrogance. Je les ay traités de coquins, de marauds et semblables injures. J'ay querellé les pauvres à cause de leur importunité ; je leur ay reproché qu'ils avoient bien la mine de ne valoir rien.

« J'ay trompé au jeu, sachant bien que l'autre jouait fidèlement. J'ay esté d'intelligence avec un des joueurs pour faire perdre l'autre. J'ay joué de faux argent contre de bon ;

« J'ay étudié l'occasion de parler de mes parents qui sont en haute posture pour en tirer vanité ; j'ay désavoué mes parens pauvres. »

En regard de ce portrait d'une femme du XVII^e siècle, dont je suis loin d'avoir pris tous les petits détails, je pourrais mettre le portrait d'un prêtre, emprunté à un livre intitulé le *Bon prêtre* et imprimé à Vannes, chez Jean Galles, imprimeur et libraire ordinaire du collège, proche la maison de retraite, en 1683. A en juger par les caractères et les fleurons, Jean Galles, le premier des imprimeurs de cette famille, avait hérité du matériel typographique de Moricet. Ce petit livre a eu très-certainement pour éditeur, mais pas pour auteur principal, un des jésuites de Vannes. Le chrisma qui est en tête et la devise : *A la plus grande gloire de Dieu*, qui le termine, ne laissent aucun doute à cet égard. La première partie est la reproduction d'un opuscule très-curieux pour l'étude des mœurs

et des habitudes du clergé au commencement du XVII^e siècle, dû à la plume de M. Bourdoise, un des contemporains et des émules de saint Vincent de Paul, et publié dès 1658, après la mort de M. Bourdoise, sous ce titre : *Sentences chrétiennes et cléricales*. On voit que l'épithète ne date pas d'hier, mais elle n'avait pas alors le sens qu'une certaine presse lui attribue aujourd'hui. La seconde partie est une traduction de quelques révélations de sainte Brigitte, et de deux visions de sainte Thérèse. La troisième partie, intitulée « Avis aux parents, aux escoliers et aux prestres, » pourrait seule être l'œuvre personnelle du jésuite vannetais, qui a fait imprimer le livre. Elle ne vaut pas à beaucoup près, comme originalité et comme style, l'opuscule de M. Bourdoise; mais M. Bourdoise n'était pas Breton et son livre n'avait pas d'abord été imprimé en Bretagne, mais en Auvergne. Ce qui me fait juger que la troisième partie est sinon d'un Breton, au moins écrite en Bretagne, c'est d'abord que le desservant d'une paroisse y est nommé *recteur*, appellation particulière à la Bretagne; ensuite que les étudiants de la campagne, après le catéchisme terminé, font leurs premières classes chez les prêtres du lieu, jusqu'à ce qu'ils entrent à un des collèges créés et multipliés en Bretagne au commencement du XVII^e siècle; usage breton par excellence qui remontait aux temps les plus reculés et s'est perpétué jusqu'à nos jours. A propos du catéchisme, l'auteur note une ordonnance de Louis XIV, qui interdisait aux prêtres des campagnes de faire le catéchisme aux petites filles. Enfin, le vice sur lequel insiste le plus cette troisième partie, c'est le vice national des Bretons, l'ivrognerie.

S. ROPARTZ.

L'ABBAYE DE PRIÈRES*

I

A l'embouchure de la Vilaine, auprès du bourg de Billiers (primitivement *Belér*), il y avait au XVII^e siècle une puissante abbaye dont les droits de propriété s'étendaient sur terre et sur mer dans un vaste rayon. Fondée en 1250 et richement dotée par le duc de Bretagne, Jean I^{er}, dit le Roux, cette abbaye fut nommée Prières parce que, suivant d'Argentré, on devait y offrir à Dieu des prières et des messes pour les malheureux naufragés. Avec le consentement du pape Innocent IV et l'approbation de l'évêque de Vannes, Cadioc, les moines de Cîteaux en prirent possession, la veille de la Toussaint (1252). Ils étaient au nombre de trente. A partir de ce jour, leur prière monta vers le ciel avec l'encens du saint sacrifice et leurs voix suppliantes se mêlèrent au bruit mélancolique des flots ¹.

* M. Hippolyte le Gouvello, notre collaborateur, nous communique sous ce titre un chapitre inédit du nouvel ouvrage qu'il prépare et qui aura pour titre: *La Bretagne catholique au XVII^e siècle* (Note de la rédaction.)

¹ Pour la suite de ce récit nous avons consulté surtout un manuscrit fort curieux intitulé: *Historia sacri et insignis monasterii beatae Mariae, de Precibus ordinis Cisterciensis, diocesis Venetensis*, et composé par F. Guillaume Gautier, moine de la communauté (1648). Ce travail important fut continué successivement par d'autres religieux jusqu'à l'année 1766. L'original se trouve à Angers. Il y en a une copie à l'évêché de Vannes. On pourrait y puiser les éléments d'une histoire complète de l'abbaye, qui n'entre pas dans notre plan. C'est une mine à exploiter.

Grâce à la piété de ses religieux, la naissante abbaye acquit bientôt une sainte renommée. Depuis la mort de son fondateur, qui voulut se faire enterrer dans son sanctuaire, tous les ducs de Bretagne lui laissèrent quelque témoignage de leur dévotion. Jean V, entre autres, lui fit de magnifiques donations et obtint qu'on y célébrât solennellement la fête de la Présentation. Le même prince, ayant recouvré la santé, après un vœu à la sainte Vierge Marie, patronne du couvent, concéda encore au moutier plusieurs immunités et privilèges (1434).

Seigneurs et peuple eurent part sans doute à de pareilles faveurs et imitèrent cette générosité. Les hauts barons et preux chevaliers voulaient reposer à côté des moines, après leur mort, et payaient chèrement leur sépulture. Notre-Dame de Prières devint une des abbayes les plus considérables en Bretagne. Elle soutint d'abord sa fortune avec honneur. Ses cloîtres virent passer des légions de saints moines et, à leur tête, de grandes figures d'abbés, austères, pieuses et douces. Nous comptons parmi eux plusieurs évêques et titulaires d'autres abbayes. Dans la noblesse et le clergé on regardait comme un honneur d'être affilié au Tiers-Ordre de Notre-Dame de Prières. Mais les orages des passions humaines ébranlèrent peu à peu les fondements du monastère; l'ambition des grands y pénétra; l'abbaye tomba en commendes. On sait que les commendes n'étaient autre chose que des bénéfices accordés à des ecclésiastiques séculiers et même à des laïques aux dépens des communautés régulières, qui se trouvaient privées à la fois d'une partie de leurs revenus et de l'autorité abbatiale, que les commendataires exerçaient seulement au temporel. On sait aussi à quels abus elles donnaient lieu. Dom Lobineau écrit qu'elles avaient souvent plutôt l'air d'un véritable brigandage que d'une administration légitime¹. Ces excès augmentèrent avec les guerres de religion qui ouvrirent la porte à toutes les iniquités. Les biens ecclésiastiques devinrent la proie et le butin des combattants. Les spoliations furent brutales. On vit parfois le loup entrer dans la bergerie, sous le déguisement du pasteur. C'est

¹ *Histoire de Bretagne*, p. 135.

ce qui arriva à Prières, où des seigneurs laïques et des clercs simoniaques se partagèrent les bénéfices au grand détriment de l'abbaye qui fut bientôt ruinée. Sous de pareils abbés la règle se relâcha, tous les freins de l'antique observance furent rompus, et les passions que la robe du moine ne suffit pas à réprimer eurent libre carrière.

Telle était la situation à la fin du XVI^e siècle. Un clerc de Poitiers, nommé Bertrand Gaillandon, créature simoniaque, auquel une puissante famille du voisinage, la maison d'Assérac, avait fait obtenir la place d'abbé commendataire (1572), aliénait d'une façon scandaleuse les biens de la communauté, déjà grevés par des taxes royales extraordinaires. Il transféra ses droits au seigneur d'Assérac, Jean de Rieux (1581) et n'en garda pas moins son titre, de sorte qu'il y eut deux commendataires à la fois. Les moines, réduits à un petit nombre, vivaient fort mal, dans tous les sens du mot.

Instruits de cet état de choses, le vénérable Loup Lemyre, abbé de Clairvaux, et l'abbé de Villeneuve, de concert avec le prieur frère Ollivier de Saint-Pair, portèrent plainte au parlement de Rennes (1583) et plaidèrent vivement la cause du monastère, dont ils déplorent dans leurs chartes la ruine lamentable. En effet, le premier rapporte qu'ayant visité l'abbaye de Prières avec D. Stéphane Ballenot, docteur en théologie, et D. Alexandre de la Charandière, prieur de Busée, il y trouva seulement cinq religieux prêtres et deux jeunes profès, en tout sept moines qui, par leur vie perdue, étaient devenus l'opprobre des hommes, là où trente véritables moines, ornés de toutes les vertus, auraient dû servir Dieu et édifier le peuple. Comme vicaire général de l'ordre Cistercien, le vénérable Loup décida qu'à l'avenir douze prêtres et quatre profès au moins habiteraient le couvent. Prit-il d'autres mesures pour y rétablir l'ordre? Nous ne savons: celle-ci même demeura lettre morte, comme nous allons le voir. Jean de Rieux continua de faire peser sa domination sur les moines, et le successeur du simoniaque Bertrand Gaillandon, le prêtre Jacques Landry, n'obtint qu'avec son aide la commende (1595): encore, à la même date, un certain Jean

Cano résidait-il à l'abbaye, comme intendant de ce seigneur. En 1599, celui-ci reste enfin le seul abbé commendataire en titre. Nous ignorons ce qu'il devint, mais le chroniqueur D. Guillaume Gautier laisse à entendre qu'il fut victime, avec sa famille, de châtements providentiels.

II

Sous le gouvernement de ces intrus, les moines abandonnés à eux-mêmes continuaient de croupir dans une corruption sans nom. Dom Antoine Bouguyer, abbé de Villeneuve et vicaire en Bretagne, rapporte dans ses chartes de visites (1598), que sur six moines qui habitaient alors l'abbaye, un seul, frère Julien de Lentivy, a droit à ses éloges pour avoir préféré abandonner les fonctions de prieur que d'obéir aux ordres injustes du commendataire. Les autres méritaient la flétrissure que le peuple leur infligeait dans ce mot terrible, qui était passé en proverbe aux environs de l'abbaye : *Pire qu'un moine de Prières!*

La décadence du célèbre moulier semble humainement irréparable, et cependant il allait devenir le berceau de la réforme pour l'Ordre de Cîteaux, qui était plus ou moins en proie à la même dissolution, non-seulement en Bretagne mais dans le reste de la France. — « Ah ! qu'elles sont consolantes, s'écrie notre pieux chroniqueur, ces paroles de Sophar de Naamoth au bienheureux Job : *Le soleil de midi resplendira pour toi au milieu des ombres du soir, et, lorsque tu te croiras consumé, tu te lèveras comme l'étoile du matin à l'orient* (Job. ch. xii, v. 17) ». Et telle est en effet la puissance merveilleuse du principe catholique, principe de vie qui guérit les mourants et ressuscite les morts.

Dieu appela de loin un homme qui, après avoir hésité entre divers ordres, assez incertain, ce semble, de sa vocation, fut attiré providentiellement à Prières : c'était Dom Bernard Carpentier. Originaire de Gascogne et d'une naissance obscure, il entra chez les moines Feuillants, où il fut élevé plus libéralement que saintement. Il était fin et malicieux de sa nature. Il aimait à jouer de bons tours,

comme les écoliers de son âge. C'est ainsi qu'au moyen d'une serpette emmanchée au bout d'une longue perche, il attirait à lui des pommes qu'on avait renfermées dans un cellier. Il aida plus d'une fois ses compagnons dans des expéditions semblables. Ses maîtres lui reprochaient-ils sa légèreté, en lui rappelant qu'il était venu au couvent précisément pour en triompher et qu'il fallait travailler à se sanctifier, il savait fort bien leur répondre qu'eux-mêmes ne donnaient pas toujours l'exemple. Chargé d'enseigner le plain-chant, à cause de sa belle voix et de son goût pour la musique, il se plaisait aussi à épier les grimaces et les intonations ridicules de ses élèves. Enfin le jeune novice paraissait assez étourdi ; mais son esprit se mûrit avec l'âge, sous l'heureuse influence de la réforme que le vénérable Jean de la Barrière¹ accomplissait progressivement dans cette nouvelle congrégation. Il devint un moine édifiant et strict observateur de la règle. Il était plein d'une vertueuse horreur pour les festins, l'ivresse et les autres excès qui, dans certains couvents, déshonoraient la robe du moine. D'une chasteté à toute épreuve, on rapporte qu'un jour, est-ce à Paris ou en Bretagne, nous ne savons, il repoussa, non sans indignation, les avances d'une jeune fille, née pourtant de parents honnêtes, qui lui offrait un marché honteux. Pieux, instruit, sobre et tempérant, il avait gagné l'estime de tous ses frères.

Comme il était de plus fort habile en affaires, il fut choisi avec un de ses collègues pour représenter l'abbaye à l'assemblée générale des Feuillants, que le pape Clément VIII avait fixée à Rome même, sur la demande du vénérable fondateur, Jean de la Barrière, qui désirait faire approuver son Institut. Le retour de nos délégués faillit être tragique. Surpris en chemin par des voleurs et dépouillés de tout, l'un fut blessé d'un coup de feu et laissé pour mort sur la route, tandis que Dom Bernard, poursuivi l'épée dans les reins, s'enfuyait à travers les halliers, se déchirant le corps aux ronces et aux épines. Enfin ils furent tous deux recueillis chez des Frères capucins, qui les soignèrent, leur fournirent des vêtements et l'argent nécessaire pour achever leur voyage.

¹ Essai historique sur l'influence de la religion au XVII^e siècle, t. I, p. 61.

Peu de temps après cette mission honorable, Bernard quitta les Feuillants, nous ignorons pour quel motif. Le pape consentit à le délier de ses vœux, parce que son noviciat n'avait pas eu la durée assignée par la règle. Il eut ensuite la velléité d'entrer chez les Chartreux, où on ne fit pas d'abord difficulté de le recevoir. Mais, après avoir invoqué, suivant l'usage, les lumières du Saint-Esprit par le chant du *Veni Creator*, les moines, ayant changé d'avis, ne l'admirent pas. Dieu le poussait à son insu vers l'ordre de Cîteaux qu'il aborda enfin. Les moines Feuillants en étaient sortis pour être libres de pratiquer la règle qu'on n'y observait plus; un moine Feuillant allait y ramener l'ancienne observance. Bernard vint frapper à la porte du célèbre couvent de Poblet: il fut reçu et passa environ deux ans sous ses cloîtres. Plus tard il fut nommé prieur de Notre-Dame-la-Blanche, dans l'île de Noirmoutiers; mais, irrités des efforts qu'il faisait pour rétablir la discipline parmi eux, les moines portèrent contre lui des plaintes calomnieuses et obtinrent son changement. Le R. P. Dom Bouguyer lui confia néanmoins cette même charge de prieur à Saint-Maurice et, trois années plus tard, le fit réintégrer à Notre-Dame-la-Blanche par le R. P. général de l'Ordre, D. Edmond de la Croix (1601). Soit qu'il eût quitté Saint-Maurice, soit que ce fût un cumul assez commun alors, l'an 1600, D. Bernard Carpentier arrivait à Prières, où il allait jeter les premières assises de la réforme.

Le nombre des religieux n'avait pas augmenté depuis la dernière visite du vicaire de Bretagne, mais leur corruption n'avait pas diminué et ils étaient réduits à un état de pénurie voisin de la misère, grâce au pillage organisé qui avait dévoré les richesses de l'abbaye sous l'administration des précédents commendataires. Ainsi au temporel comme au spirituel l'œuvre avait de quoi rebuter un homme moins solidement trempé que Dom Bernard. Il travailla d'une main à relever les ruines de Sion et de l'autre à garder ou à reconquérir son territoire. Il ne recula pas devant les procès nécessaires. Ne pouvant venir à bout de convertir les misérables religieux, il fit venir du collège des PP. Jésuites à Rennes de jeunes novices qu'il dressa aux règles de l'étroite observance.

Furieux de voir ces nouvelles recrues entrer dans l'abbaye et soutenir le bon combat à côté du Père prieur, les anciens moines conspirèrent leur perte commune. Ils intrigèrent, d'abord, afin d'obtenir son renvoi. Mandé probablement par eux, un abbé de la Ferté qui les valait, visita le monastère avec le prétendu consentement du R. P. Général D. Largentier, abbé de Clairvaux, et décida le changement du prieur; mais il ne put surprendre la signature du vénérable supérieur, qui, informé de cette trahison, écrivit au contraire à Bernard pour le confirmer dans sa charge et l'exhorter vivement à rétablir le plus tôt possible la stricte observance de la règle et en particulier des trois vœux essentiels.

Déçus de ce côté, les moines rebelles ne craignirent pas de recourir aux mesures violentes. Pendant deux ans, à son insu, ils mirent en danger la vie de D. Bernard (1614-1616). Ils essayèrent du poison; embusqués sur sa route, comme des voleurs, ils lui tirèrent des coups d'arquebuse; enfin, ils voulurent l'étrangler, mais, par une grâce providentielle, il échappa toujours à leurs complots. Une dernière tentative découvrit leur noirceur. Ils volaient des étoffes et des habits à la communauté, pour les vendre aux voisins. Ils en firent don à certains autres qu'ils désiraient associer à leur crime. La chose s'ébruita et parvint aux oreilles du Père prieur. Poussé à bout par une conduite si infâme, celui-ci provoqua une enquête qui la mit au jour. Chose difficile à croire et pourtant vraie, malgré l'odieux de pareilles révélations, ses supérieurs refusèrent encore de le débarrasser de ces brebis galeuses ou plutôt de ces loups dévorants; mais, ne pouvant s'attendre eux-mêmes à cette tolérance invraisemblable, inquiets des suites que leur révolte devrait avoir après un tel scandale, les misérables moines consentirent à suivre les commissaires de l'Ordre dans divers monastères où ils furent du moins séparés les uns des autres.

« Pendant que ces ceps infructueux se coupaient d'eux-mêmes et se jetaient au feu, écrit un chroniqueur de l'abbaye ⁴, la nouvelle plantation étendait ses branches ». Et en effet, quelques années

⁴ Dom Reynouard, cité par D. Gautier dans le manuscrit indiqué plus haut.

plus tard, un chœur de cinquante moines chantait les louanges de Dieu nuit et jour, à la place des six débauchés sacrilèges qui avaient profané le saint des saints. Que l'on nie maintenant, si on peut, la puissance merveilleuse et la fécondité de l'Église. Avec la grâce de Dieu, un seul homme avait pu opérer ce prodige de relever Prières d'une ruine qui semblait irrémédiable et de lui rendre, aux yeux du peuple, son antique vertu et sa gloire passée.

Nous ne racontons pas ici une légende douteuse : c'est de l'histoire que nous écrivons, pièces en mains, et nous pourrions citer, avec notre chroniqueur, les graves témoignages de Jean Morin, gouverneur de la province de Vannes, de Guillaume Bidé, conseiller du roi et sénéchal de cette ville, du procureur Julien Salmon. Leurs lettres officielles, en date du 28 mars 1619, munies du sceau de la juridiction et sanctionnées par l'évêque du diocèse, constatent en effet d'une manière éloquente « que les règles de l'observance « ont été rétablies depuis environ cinq ans dans l'abbaye de Prières, « et qu'à la grande édification des peuples qui l'entourent, elles « fleurissent et répandent la bonne odeur de Jésus-Christ là où « auparavant des moines d'une méchanceté insigne ne gardaient « plus de la religion que l'habit. »

III

Cependant Dom Bernard aurait voulu soustraire à toute cause de trouble une réforme si heureusement accomplie. L'intervention de certains visiteurs pouvait la compromettre, on l'a vu, et d'autre part il était essentiel qu'elle fût approuvée et protégée par l'autorité. Il n'était pas moins important d'assurer moralement et matériellement le recrutement de la communauté. L'intrépide prieur poursuivit donc son œuvre avec une persévérance qui rencontra bien des obstacles avant d'arriver à son but. Les nouveaux moines du moins le secondèrent avec la même ardeur que les anciens avaient mise à le contrecarrer. Aussi l'aidèrent-ils volontiers à colliger les anciennes ordonnances des chapitres de l'Ordre, les décrets des papes et toutes les pièces nécessaires pour appuyer une supplique

qu'ils adressèrent eux-mêmes aux supérieurs (20 mai 1617), afin d'en obtenir une confirmation de la première observance et des règles de saint Benoît. Ils renouvelèrent leurs instances au chapitre général de l'Ordre, l'année suivante; mais ce beau zèle fut mal compris et peu accueilli des moines relâchés de ce temps. On fit une réponse évasive mais nullement encourageante. Plusieurs supérieurs de l'Ordre de Cîteaux ne craignirent même pas d'entraver la réforme de tout leur pouvoir. Le vicaire général des provinces du Maine, Anjou et Touraine usa d'un perfide détour. Sachant que les novices de Notre-Dame de Prières se préparaient à leur vocation par de sérieuses études chez les PP. Jésuites, à Rennes et à la Flèche, il tâchait de les attirer au relâchement et, pour cela, de les mettre en contact avec d'autres étudiants du même Ordre Cistercien, mais qui ne pratiquaient pas la même règle ni la même abstinence. Le vicaire de Bretagne trouva encore un meilleur moyen de soustraire les religieux à la réforme, en les plaçant dans d'autres maisons où elle n'existait pas et où ils étaient obligés de faire gras, malgré l'engagement contraire qu'ils avaient pris, à leur entrée au couvent de Prières.

Dom Bernard Carpentier se plaignait vivement mais inutilement de cet état de choses. On ne lui répondait même pas. La réforme dut être ébranlée, croirait-on, par tant de résistances; mais au contraire, comme un arbre s'enracine plus profondément à mesure qu'il est secoué par les orages, ainsi elle s'implantait de plus en plus sous le vent des tribulations. Déjà elle étendait ses robustes rameaux au delà de Prières. Sous la conduite de D. Guillaume Jamet, moine très-fervent de cette abbaye, quatre confrères étaient allés à Noirmoutiers (1615) pour réformer le monastère de Notre-Dame-la-Blanche. Ils commençaient à réussir dans leur mission, lorsque, trompé par de faux rapports, D. Denys Largentier crut opportun de confier le prieuré à d'autres mains (1618). Mais il fut obligé, quelques années plus tard, de les rappeler (1620) pour remédier aux désordres qui la menaçaient de nouveau. Dès lors la réforme grandit à Notre-Dame-la-Blanche, où on compta bientôt

trente religieux pleins de zèle qui édifiaient le peuple non-seulement par leur vie régulière, mais par leurs pieuses prédications.

Le P. Jean de Quersalieu, prieur de Begar, ne sachant plus comment réduire à l'obéissance ses moines révoltés, supplia le R. P. Blaise Bouguyer, abbé de Villeneuve et vicaire général pour le duché de Bretagne, de vouloir bien l'en débarrasser et de lui envoyer, à leur place, huit religieux de Prières qui fonderaient l'étroite observance dans cette communauté (1619). Mais loin d'embrasser la réforme qu'il jugeait pourtant nécessaire, le prieur la contraria dans ceux-là mêmes qui venaient la lui apporter et, par ses abus de pouvoir, il les chassa en quelque sorte, après un an et demi d'épreuve (1621).

Il paraît que, vers ce temps-là, il y avait un certain mécontentement parmi les moines de Prières. D. Guillaume Gautier en accuse quelque peu le caractère entier, la nature assez vive et la sévérité de D. Bernard. Pour se soustraire à un joug qu'ils trouvaient trop dur et qui était peut-être nécessaire à une époque de relâchement, quelques-uns quittèrent l'abbaye sans aucune licence et furent admis au monastère de Begar. Ils y restèrent, malgré les énergiques protestations de Dom Bernard. D. Denys Largentier ne permit pas à celui-ci de les rappeler et lui fit même des reproches sur sa manière d'agir en l'exhortant à la clémence et à la douceur. Le fait est que les nouveaux venus ne contribuèrent pas à rétablir l'étroite observance, mais bien plutôt, selon toute apparence, à éloigner les réformateurs. Vingt ans seulement plus tard (1639), une nouvelle colonie de Prières devait ramener à Begar la discipline et une juste autorité.

L'abbé commendataire de Saint-Aubin des Bois demanda également à Dom Bernard des moines de son abbaye pour mettre fin aux scandales que donnaient les siens dans tout le pays environnant (1619). D. Guillaume Jamet, que nous avons déjà rencontré à Noirmoutiers, fut chargé encore de cette mission avec neuf religieux (1622). Il fallut transporter ailleurs quatre moines de l'abbaye qui refusaient d'obéir à ce nouveau prieur et suivre les règles de l'étroite

observance. Il y avait un décret du chapitre général de l'Ordre (1605) autorisant cette mesure extrême en pareil cas, mais l'un des transportés alla trouver M. de Cîteaux; il surprit sa bonne foi et celui-ci ordonna leur rétablissement, la déposition du prieur et le renvoi des moines de Prières. On exécuta l'ordonnance avec toute la rigueur et toute l'ignominie possible. En 1625, un moine de Prières revint à Saint-Aubin en qualité d'abbé: c'était F. Jean de Quellenec, qui tint la crosse d'une main ferme et travailla heureusement à la réforme. Mais à sa mort (1634), elle devait subir de nouvelles attaques. Dom Robert Lorient, nommé prieur, et d'autres délégués de Bernard Carpentier triomphèrent pour toujours des velléités de révolte.

C'est ainsi qu'à travers des péripéties inquiétantes, le courageux réformateur réussissait pourtant à relever sur divers points l'ancienne gloire de son Ordre. Quoique souvent contraires à ses vues, ses supérieurs ne laissaient pas de lui donner raison à la fin; mais parfois Dieu lui-même intervint visiblement pour seconder son serviteur. Il arriva un jour à Prières qu'on trouva dans une cachette une provision de pain. On recherchait l'auteur de cet acte coupable interdit par la règle, qui défend de manger entre les repas, mais on ne pouvait le découvrir, car c'était le sous-prieur lui-même, chargé par conséquent de poursuivre les fautes de ce genre. Enfin, ne sachant plus quel moyen employer, Dom Bernard crut pouvoir interdire les sacrements au coupable inconnu, avant qu'il ne se fût livré publiquement ou en secret. Mais, se fondant sur l'opinion de plusieurs casuistes, celui-ci ne pensa pas être obligé en conscience à découvrir même secrètement sa faute au supérieur. Le jugement de Dieu fut plus sévère. Frappé d'une maladie grave, le malheureux moine se trahit dans un accès de délire. Revenu à lui, il fut tenté d'abord de rejeter l'aveu sur son état mental, mais ensuite, mieux inspiré, il le confirma sans détour. Depuis ce temps, il souffrit très-patiemment une espèce de faiblesse et rétraction des membres, et mourut d'une manière édifiante.

D'autres exemples non moins terribles fortifièrent l'autorité du

réformateur. L'ordre admirable qui régnait dans les communautés où son esprit avait pénétré frappait bon gré mal gré les visiteurs. Dieu inclinait peu à peu les cœurs vers l'étroite observance comme le seul moyen de salut pour un Ordre à demi ruiné. Plusieurs dignitaires de l'Ordre étaient ainsi amenés à changer d'opinion. Ils connaissaient les pieux désirs du roi Louis XIII au sujet de la réforme et ils en subissaient l'influence. Sur la proposition d'un nouveau chapitre général (1621), ce prince religieux décréta que, dans chaque province, on assignerait des monastères particuliers aux novices dignes d'être admis, et que ces monastères seraient débarrassés des moines qui ne suivaient pas la règle; que les nouveaux profès feraient une épreuve de deux ans pour s'habituer à la discipline; que les religieux exclus pourraient changer d'ordre ou seraient transférés ailleurs, moyennant une pension annuelle de 120 livres. Quant aux *moniales*, les brefs de nomination ne seraient accordés qu'aux religieux de l'étroite observance qui auraient l'âge fixé par la règle et la science requise: de plus ceux-ci, avant d'entrer dans leur charge, devraient jurer fidélité aux décrets et constitutions de l'Ordre que la réforme avait remis en vigueur. Ces ordonnances étaient excellentes, mais, ajoute le chroniqueur, à quoi bon les meilleurs décrets, s'ils ne sont pas même observés par ceux qui les ont faits? Et nous venons de voir en effet que les supérieurs de Dom Bernard ne tenaient aucun compte de celui-ci, tantôt favorisant la réforme et tantôt la contrariant avec les caprices de l'arbitraire. C'est pourquoi les moines de Prières recoururent au pape lui-même. Ils lui adressèrent donc une supplique où ils demandaient à Sa Sainteté de renouveler, approuver et ratifier les anciennes définitions de l'Ordre cistercien, de prendre sous sa haute protection les deux maisons de Notre-Dame de Prières et de Notre-Dame-la-Blanche et d'y sauvegarder l'observance régulière contre toute espèce d'atteinte de la part des vicaires et autres commissaires.

Nous ne savons ce qui advint de cette démarche. La même année (1622), à la prière de Louis XIII, le pape Grégoire XV avait expédié au cardinal de la Rochefoucauld un bref où il l'autorisait d'une

manière générale à réformer les ordres religieux en France. Avec l'appui du gouvernement et l'aide d'un conseil adjoint, ce prince de l'Église y mettait la première main au couvent de Sainte-Geneviève¹. Les intentions de la cour de Rome n'étaient donc pas douteuses, mais, à travers tant de division, d'intrigues et de voix discordantes qui séparaient l'Ordre de Cîteaux en deux camps, l'humble requête des moines de Prières dut avoir de la peine à se faire entendre.

IV

Cependant, à force d'instances, D. Bernard Carpentier obtint bientôt un grand résultat: ce fut d'avoir un abbé régulier, à la place du commendataire, messire Jean Boucher, docteur en théologie, qui jouissait de ce bénéfice depuis 1607 environ, et consentit à en faire cession, moyennant une pension personnelle équivalente au tiers des revenus du moulier.

S'il y avait dans l'abbaye un homme désigné d'avance pour tenir le bâton du commandement, c'était bien Dom Bernard, l'énergique prieur, qui avait si héroïquement combattu pour la cause de la réforme; mais il refusa cet honneur. Lui-même proposa un de ses moines, F. Guillaume Jamet; homme de peu de science, mais d'une éminente piété et d'un zèle indomptable. Il avait embrassé le premier la règle de l'étroite observance (16 mai 1613). Disciple digne du maître, nous l'avons vu travailler ardemment sous sa direction à Notre-Dame-la-Blanche et à Saint-Aubin, qu'il avait arrosé de ses sueurs et peut-être de son sang, car il fut cruellement persécuté. Le roi Louis XIII agréa ce choix, qui lui fut présenté par la reine-mère (6 septembre 1630). Mais, comme si le ciel eût accepté les modestes refus que le saint moine opposa sans doute aux honneurs, à peine eut-on reçu les bulles de nomination (6 janvier 1634), que le nouvel abbé mourut d'une attaque de paralysie (25 janvier), au moment même où la communauté se préparait à fêter sa consécration.

Sans se laisser déconcerter par ce coup imprévu, D. Bernard Carpentier désigna aux votes des religieux le sous-prieur, F. Jean

¹ *Influence de la religion, etc.*, t. I, p. 202.

Jouaud. Nul ne songeait à lui ; c'était un humble et simple moine, sans aucun dehors ; rien, dans sa vie, n'avait attiré l'attention. C'était une lumière cachée sous le boisseau, et son élévation fut regardée comme un miracle. Mais D. Bernard, qui le voyait de près, avait perçu dans l'ombre quelque chose de ses qualités. Il mit donc toute son influence à le faire promouvoir. A sa recommandation, le roi lui-même écrivit à Rome dès le 10 février (1631), pour obtenir les bulles pontificales, qui furent expédiées la même année, et, le 2 février 1632, D. Jean Jouaud, béni solennellement par Mgr de Rosmadec, évêque de Vannes, relevait la crosse de la poussière où elle gisait sans gloire depuis un siècle entier. Il lui rendit son ancien lustre. Sous sa longue administration (1632-1673), la réforme grandit de plus en plus, non-seulement à Prières, mais dans tout l'Ordre cistercien. Le cardinal de la Rochefoucauld lui prêta son concours, et la protection de Richelieu, abbé général de Cîteaux, ne lui fit pas défaut. Les moines de Prières allaient au loin implanter l'étroite observance, comme jadis on venait chercher parmi eux des pasteurs. Dom Jean Jouaud lui-même refusa plus d'une fois l'épiscopat. Dom Jean Drouot était nommé abbé au monastère de Pierre, D. Julien Paris à Montfoucault, D. Ludovic Quinet à Barbery ; ce dernier avait déjà introduit la réforme à Royaumont et au Val-Richer ⁴.

Le coadjuteur et le futur successeur de D. Jouaud, D. Hervé du Tertre le Veau (1657-1680), devait poursuivre cette heureuse propagande, lorsque l'abbé de Prières, devenu vicaire général de l'Ordre et membre du conseil de conscience (1683), s'établit à Paris, au collège de Saint-Bernard. Désigné presque en même temps comme visiteur de la Bretagne, de la Normandie et d'autres provinces, il releva l'étroite observance, à travers mille obstacles, dans les couvents de Villeneuve, de la Meilleraye, de Vieilleville, de Langouet, de Boquien, de Boismiton, de Landvaux et de Savignac.

Montrons-nous maintenant, dans un avenir plus lointain, D. Joseph Melchior de Sérent (1604-1727) héritant de ces honneurs

⁴ *Essai sur l'influence de la religion, etc.*, t. II, p. 43.

et de ces charges, les portant sans faiblir, agrandissant les édifices de Prières et reconstruisant son église avec magnificence (1700).

Tels furent les fils spirituels de D. Bernard Carpentier. L'auteur premier d'une restauration si merveilleuse, mais commencée avec tant de peine, ne mourut pas sans avoir pu en pressentir la suite et le succès. Il assista en effet pendant quinze ans aux conquêtes de l'humble disciple que lui-même avait fait sortir des rangs pour le placer devant lui, à la tête des moines de Prières. Chargé de mérites et d'années, le saint vieillard, presque centenaire, put chanter son *Nunc dimittis* avec la joie reconnaissante des patriarches, sur le bord de l'éternité. Il était encore plein de vie et il lutta pendant trois heures contre les étreintes de la mort. Il soutint héroïquement les douleurs de cette cruelle agonie : dernier combat, victoire suprême qui couronnait la plus militante et la plus glorieuse des carrières (8 septembre 1647). Porté comme en triomphe sur les épaules de ses religieux, dont la foule recueillie remplissait maintenant les cloîtres autrefois presque déserts et plutôt profanés qu'habités par cinq ou six moines impurs, il fut enseveli à droite de l'autel, à côté de ce duc breton, fondateur de Prières. Le vénérable réformateur n'avait-il pas fondé une seconde fois l'abbaye ?

On grava sur la pierre du tombeau cette inscription, éloquente dans sa naïveté :

*Cy-git Dom Bernard Carpentier,
Gascon, prieur, digne ouvrier,
Qui, sans hache, malgré l'envie,
Par le concert et l'harmonie
Des grâces qu'il reçut de Dieu,
Rétablit son ordre en ce lieu,
En retrancha l'ancien désordre
Et le remit en si bon ordre
Qu'il est en effet la maison
De prières et d'oraison ;
Où, mourant enfin centenaire,
Père de sept abbés pieux
Et de deux cents religieux,
Il prit le chemin de la gloire.*

D'autres inscriptions funéraires furent composées à sa louange. Citons-en une seule, la plus belle et la plus oratoire, qui reste encore pourtant au dessous de la vérité :

Hic jacet frater Bernardus Carpentier, virtutis avilæ hæres et nominis. Corpus huic dedit Vasconia, animam cælum ministravit; illud quidem pusillum, ast hujus amplitudinem corporis angustia non arctavit. Sed facta quæris, non verba? at tantillo lapidi tanta quis inscribere sufficit? Circonspecte: quot vides lapides, quot parietes cernis, tot virtutum ejus monumenta conspicias. Domum labentem non tam reparavit quam innovavit. Prædia diu destructa reduxit. Regularem observantiam penitus extinctam in Britannia restituit; infulas quas sibi retinere potuit alteri concessit. Quid plura? Anno ætatis suæ 94. a nativitate Christi 1647, prioris munere in hocce monasterio annis circiter 47 laudabiliter functus, octo septembris laudabilius est defunctus.

« Ci-gît Frère Bernard Carpentier, héritier du nom et de la vertu de son aïeul spirituel. La Gascogne lui fournit son corps, mais le Ciel lui donna son âme: celui-là est petit, mais sa petitesse n'a pas diminué la grandeur de celle-ci. Demandez-vous des faits et non des mots? Mais qui suffirait donc à les inscrire sur une pierre si étroite? Regardez autour de vous: vous voyez autant de monuments de ses vertus qu'il y a de pierres et de murs. Il a plutôt fondé que réparé la maison qui tombait en ruine. Il a rétabli l'observance régulière, presque éteinte en Bretagne; il a concédé à un autre la mitre qu'il pouvait garder pour lui. A quoi bon en dire davantage? Après s'être acquitté glorieusement de ses fonctions de prieur du monastère pendant quarante-sept ans environ, il est mort plus glorieusement, s'il se peut, le 8 septembre 1647, dans la 94^e année de son âge. »

L'année suivante, D. Guillaume Gautier ⁴ dédiait en termes

⁴ Voici la note que nous lisons dans le catalogue des défunts, à côté de son nom: *D. Guillelmus Gautier, Dinanensis professus 15 augusti 1630, fuit latine scientissimus, in investigandis antiquis scripturis peritissimus, hujusce de Precibus historia scriptor; fuit procurator de Precibus et alibi. Obiit 25 februarii 1671.*

Nous devons attribuer en partie le reste de la chronique qui s'étend jusqu'à

modestes à son supérieur, D. Jean Jouaud, la chronique latine où nous avons puisé les principaux traits de notre esquisse. Très-savant latiniste, habile à déchiffrer les anciennes écritures, docteur en philosophie et en théologie, il était plus que tout cela, un bon et vertueux moine. Vous en jugerez par ce naïf et simple épilogue :

« D. Guillaume Gautier, philosophe et théologien, fidèle à la récitation de son bréviaire, *quotidie volvens ac revolvens breviarium*, ne put toucher d'une plume moins rude une rude matière. Que le lecteur bienveillant observe donc surtout le zèle du religieux à chercher les vieux documents et sa sagacité à les trouver dans les archives poudreuses, et qu'il s'en serve pour mieux écrire notre histoire, celui qui en aura reçu le don de Dieu! »

Cet humble manuscrit a été plus durable que les solides constructions de Dom Melchior de Sérent. Celles-ci ont été presque entièrement démolies pendant la Révolution et même depuis. Au milieu d'un beau parc qui embrasse l'ancien enclos de l'abbaye, une tour haute et massive domine les grands arbres; une chapelle absidale également conservée par les nouveaux propriétaires excite l'admiration des plus indifférents par ses proportions grandioses et sa majestueuse simplicité; elle est construite en belles pierres de tuff; la voûte et les fenêtres sont en plein cintre; les insignes de la Passion et des symboles sacramentaux ornent seulement la frise. On y a recueilli, sous d'anciennes dalles sépulcrales, où le nom de Sérent survit, les ossements qu'on a pu trouver. Les cendres du vénérable Carpentier gisent là peut-être, humblement confondues avec celles des autres moines.

La destruction de cette église presque neuve nous a paru plus pitoyable que des ruines ordinaires. Le superbe débris qui en reste

l'année 1766, à D. Marc Hardy, mentionné comme il suit sur la même liste et qui seul réunit de pareils titres littéraires: *D. Marcus Hardy Rhedonensis, professus 4 novembris 1668, super archiviis, dominiis et prædiis beneficiariis abbatiæ de Precibus, nullum scripsit et elaboravit; fuit procurator alibi, obiit 21 decembris 1710.*

Mais nous ignorons le nom du moine qui a comploté cette lacune très-considérable de l'année 1710 à l'année 1760.

nous la ferait volontiers regarder comme le plus beau spécimen de la Renaissance en Bretagne.

Il y a dans l'église de Billiers un grand christ en ivoire qui devait orner le maître-autel : véritable chef-d'œuvre, sculpté amoureusement par la pieuse main d'un moine, c'est une relique inestimable aux yeux de l'art et de la religion.

Le majestueux portique de l'abbaye, quelques dépendances plus anciennes et de larges pans de murs aux deux tiers écroulés sont encore des vestiges imposants du monastère. De hautes futaies les abritent, comme nous l'avons dit, à proximité de la mer, et presque au niveau de la côte. Le paysage environnant est un peu nu mais largement accidenté par des ondulations de terrain où la verdure des prés et la teinte grise des landes se succèdent sans se heurter. Le jour de notre pèlerinage, une brume épaisse l'enveloppait et lui donnait quelque chose de morne. On entendait seulement au loin le bruit monotone des flots. Le son religieux des cloches et le chœur grave des moines retentissant dans l'église sonore n'animent plus ce paysage, où leur souvenir a laissé pourtant un caractère indélébile.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

LES PASSEREAUX D'ARGILE*

Au bord d'un lac voilé d'une brume légère,
Qui sommeillait, paisible, aux rayons du soleil,
Quelques petits enfants jouaient, près de leur mère.
Le ciel d'azur semblait sourire au flot vermeil.

Après avoir couru longtemps, d'un pied agile,
L'essaim joyeux, lassé de ses bruyants ébats,
S'assit, pour façonner des passereaux d'argile...
Qui ne s'envolaient pas.

Alors, dans le sentier qui descend du village,
A l'ombre des palmiers,
Un autre enfant venait rejoindre sur la plage
Les petits ouvriers.

Tout jeune et bien plus beau que le plus beau des anges,
Sous ses longs cheveux d'or,
Il dit en souriant : « J'animerai ces fanges,
Qui prendront leur essor. »

Un céleste rayon paraît son front candide,
Et, pleins d'un vague effroi,
Les enfants croyaient voir dans son regard limpide
La majesté d'un roi.

La prière montait de son âme, ravie
Vers les cieux étoilés.

Puis, il tendit la main sur les oiseaux sans vie,
En leur disant : « Volez ! »

Et les passereaux, fiers de leurs plumes nouvelles,
Dans l'espace azuré volèrent en chantant,
Et revinrent bientôt, en agitant leurs ailes,
Se poser sur l'enfant.

* Cette légende se trouve dans l'Évangile apocryphe de l'enfance de Jésus.

C'était Jésus. — Lisez cette naïve histoire,
Bardes harmonieux,
Dont l'âme aveugle, au lieu d'adorer et de croire,
Se détourne des cieus.

Vous créez sans Jésus, et votre œuvre est fragile.
Tous vos efforts sont vains,
Tant qu'il n'a pas touché vos passereaux d'argile
De ses regards divins.

Pourquoi vanter toujours le plaisir et les roses
Qui contentent si peu
L'homme, pauvre roseau pliant sous toutes choses,
S'il ne porte pas Dieu ?

Est-ce pour amuser une foule frivole,
Comme de vils jongleurs,
Que Dieu sur votre front alluma l'auréole
Et le feu dans vos cœurs ?

Menacer ou bénir pour arracher une âme
Au sommeil de la mort ;
Dans un cœur refroidi faire brûler la flamme
Ou jeter le remord ;

C'est votre mission, ô maîtres de la lyre.
Les poètes sont rois,
Lorsque le nom de Dieu vibre dans leur délire,
Qu'il parle par leur voix.

Allez donc écouter la divine parole,
Allez boire, au torrent des célestes clartés,
L'amour qui fortifie et l'espoir qui console...
Levez-vous, et chantez !

Le souffle qui descend des sphères éternelles
Touchera votre front ;
Comme les passereaux vos chants auront des ailes,
Et vos œuvres vivront.

MAX NICOL.

LE MONT SAINT-MICHEL

A. M. J. Roumanille.

Ceint de ses vieux remparts, seul au milieu des grèves,
Pareil à ces châteaux entrevus dans les rêves,
Citadelle gothique, abbaye et prison,
Le grand Mont Saint-Michel domine l'horizon.

Dans la plaine de sable, éblouis de lumière,
Lentement nous marchons, en suivant la rivière.
Des bandes de courlis rangés au bord des eaux
S'envolent vers la mer, et quelques noirs bateaux
Sont couchés sur le flanc près des hautes murailles,
Témoins toujours debout d'héroïques batailles.

Nous franchissons l'enceinte. Une douce fraîcheur
Baigne nos yeux brûlants et nos fronts en sueur.
Salut, vieux souvenirs, édifices sublimes,
Remparts géants dressés au dessus des abîmes,
Superbe entassement de tours et de créneaux,
Cloîtres aux fins piliers, salles aux fiers arceaux,
Couronnés d'une église aux flèches dentelées !

Dans l'azur clair des jours, sous les nuits étoilées,
Que l'âpre vent d'hiver traverse le ciel gris,
Ou qu'une tiède brise apporte, dans ses plis,
De ces jardins étroits un parfum de lavande
Et la voix d'un pêcheur qui chante une légende,
Tu réveilles, ô Mont revêtu de splendeurs,
Tous les rêves divins endormis dans nos cœurs.

JOSEPH ROUSSE.

DAVID D'ANGERS*

Pour atteindre ce but si ardemment poursuivi, David avait été secondé par la bienveillance de ses maîtres et la généreuse amitié de ses condisciples ; il avait ainsi passé les plus mauvais jours. Après son second prix, sa ville natale lui avait alloué une pension de 500 francs ; une somme égale lui était venue, comme encouragement, d'une source inconnue. David attribua plus tard ce don au comte de Lacépède. Son père s'était enfin départi de ses premières rigueurs et lui avait aussi envoyé un léger secours d'argent. Quoi qu'il en soit, le grand prix vint apporter une complète transformation dans cette existence fiévreuse et incertaine. David n'avait, jusqu'à ce jour, eu pour abri que le toit de sa mansarde ; il va trouver à la Villa Médicis, sous le plus beau ciel du monde, une demeure princière et le pain de chaque jour assuré.

« Ici commence une phase toute nouvelle dans l'existence de l'artiste. Le prix de Rome, si envié qu'il soit, ne doit être à ses yeux qu'une espérance donnée à l'art, une promesse faite à son temps. » Cette récompense, le fruit de tant d'efforts, réalise le rêve de sa jeunesse et sera décisive sur son avenir ; il n'a plus à songer au pain de chaque jour, il sera tout à l'étude, tout entier à son art. « Cette période d'apaisement dans le travail, dit M. Jouin, a quelque chose de solennel pour le jeune maître. Il semble que ces années soient pour lui ce qu'était la veillée studieuse et recueillie des

* Voir la livraison d'octobre, pp. 262-272.

hommes d'armes au moyen âge. » M. Jouin envisage et définit ainsi la situation du jeune lauréat dès son arrivée dans la Ville éternelle : « La lumière d'en haut a touché l'artiste ; l'intelligence du sculpteur a répondu. Un premier éclair a jailli. Ce n'était qu'une étincelle, un symbole, un signe. Ce n'était pas la force dans la durée. Il faut maintenant que l'artiste se recueille. Pour mieux se ressaisir, il voudra vivre isolé. Il a besoin de rassembler ses énergies virtuelles dans un dernier silence. Ses facultés vont se concerter dans le calme. Ce n'est qu'au lendemain de cette épreuve volontaire, qu'il paraîtra, sûr de sa voie, devant le monde qui l'attend... Que les impatients de la gloire, au soir de cette première étape, s'égareront à poursuivre une renommée qui les fuit ; que les natures paresseuses et trop tôt satisfaites s'endorment ; les vrais artistes voient de plus haut. Ils ont conscience de leur faiblesse. Le besoin de grandir, l'attrait du beau les soutient. L'heure du recueillement sera encore l'heure de l'étude. Les trésors extérieurs lui deviendront une mine. Ils sollicitent son activité... Le voisinage des maîtres lui est un encouragement non moins qu'une leçon. Là le génie respandit dans toute sa beauté. Les chefs-d'œuvre attirent, en l'élevant, l'intelligence du jeune homme et lui défendent d'être à jamais indulgent à ses premières pensées. Le respect de tout ce qui est grand devient la vertu de l'homme que rien ne peut distraire de son culte. Une contemplation jalouse, fidèle, reposée, inonde l'âme d'une joie chaste et profonde. L'artiste aime le beau, il s'en nourrit. Une lumière invisible à d'autres yeux descend pour lui des cimes de l'idéal. Il se fait comme un défrichement dans son être, sous l'action de ces vives clartés. »

À l'époque où David vint prendre sa place à la Villa Médicis, Canova et Thorwaldsen résidaient à Rome. Canova surtout faisait grand bruit. La sculpture en Italie lui devait ce retour vers l'étude de l'antique dont le peintre des *Horaces* s'était fait l'illustre promoteur en France. L'art grec était en honneur dans les deux pays, mais il était bien étiolé sous le ciseau du statuaire en renom, le Corrège de la sculpture, comme l'appelle David. Les qualités du maître de Parme sont-elles bien applicables à un art absolu, où rien ne doit

être laissé à deviner dans la rigidité des contours, où la poésie repose dans l'idée, l'attitude, le geste ? D'ailleurs, le peintre David, en remettant au jeune lauréat, à son départ, une lettre pour Canova, lui avait dit : « Voyez souvent le séduisant travailleur de marbre, mais gardez-vous de le copier ; car sa manière fautive et affectée est faite pour perdre un jeune homme. Michel-Ange est dans le même cas, mais avec une physionomie très-différente. C'est aussi un maître dangereux. » Bien qu'il fût averti, le jeune David, lorsqu'il visite l'atelier de Canova, tombe sous le charme de ce maître prestigieux. « Le grand artiste avait cessé de travailler ; il parlait de son art. Un dernier rayon de soleil éclairait encore les corniches les plus élevées ; un peu au dessous, dans une chaude demi-teinte, on voyait le groupe des Trois Grâces, et, à quelque distance, d'autres figures mythologiques de nymphes, de déesses ou de courtisanes sensuelles, à peine vêtues. Je contemplais ces figures, que la lumière abandonnait peu à peu, et qui bientôt se trouvèrent noyées dans le crépuscule. Il y eut un moment où je crus les voir s'agiter comme des apparitions fantastiques ; il me semblait que ces poétiques figures, prenant du doigt leurs draperies légères, allaient se détacher de leur piédestal et se mêler dans une danse aérienne. Alors, tout ce qu'il y avait de séduisant dans ces formes voluptueuses parlait à mon imagination ; la sculpture m'apparaissait comme la pure expression des beautés exquises, comme l'art de diviniser la forme en la faisant adorer. Jamais je n'avais senti une attraction plus forte vers le sensualisme antique. J'étais enchanté, fasciné par la grâce de ces divinités de marbre auxquelles j'allais consacrer mon admiration et mon ciseau. Mais, quand je fus sorti de cet atelier, et que je m'en revins par les rues tranquilles de Rome ; quand j'eus respiré l'air du soir et que ma tête fut un peu calmée, il se fit en moi une réaction puissante. L'austère souvenir de Poussin, ce génie français qui avait erré parmi ces ruines, me commandait un retour sur moi-même. Je fus bientôt en proie à un autre genre d'exaltation. Je sentais mon âme s'élever dans les régions de la pensée ; je me rappelais les préceptes de Platon. Les statues que je rencontrais çà et là sur ma route, et qui forment,

pour ainsi dire, un autre peuple dans Rome, redoublaient en moi la vénération des héros. Elles me révélaient toute la grandeur de la sculpture destinée à perpétuer les mâles vertus, les nobles dévouements, à faire vivre les traits de l'homme de génie quatre mille ans après qu'il n'est plus. »

La lumière, qui avait subitement frappé l'âme du jeune artiste, était le fanal destiné à éclairer sa voie, à le guider vers son but, malgré tous les obstacles. « L'art qui n'éveille aucune pensée générale est un art abaissé ; plaire est un mérite de second ordre et souvent un péril ; élever est la vraie mission du sculpteur. » Telles étaient ses réflexions. Désormais, le champ de ses études est tout tracé. Quatre styles primordiaux s'offrent à ses investigations.

L'art égyptien, essentiellement hiéroglyphique, mystérieux et colossal, ses dieux gigantesques taillés dans le granit, sont faits pour impressionner les populations : pur dans ses lignes, simple dans ses mouvements, sobre dans l'exécution, l'art égyptien devra servir de règle à l'artiste dans la sculpture monumentale.

L'art grec, avec ses innombrables chefs-d'œuvre, dieux, déesses, héros, Châteaubriand l'a dit, « peuple immobile au milieu d'un peuple agité, » l'art grec est la déification de l'homme ; c'est l'élévation perpétuelle de la forme, le grand art, en un mot. Malgré le culte profond que David professe pour ce style incomparable, culte qui le maintiendra toujours en garde contre le commun et le trivial, il s'écrie : « Quelles générations magnifiques ! quels peuples privilégiés ! Eh bien, toute question d'école mise à part, est-ce que vraiment nous pouvons nous faire une idée des célèbres courtisanes ou des belles jeunes filles qui venaient poser devant Zeuxis, lorsque, sur des corps sans lacunes, nous voyons des têtes inanimées, de convention, qui toutes paraissent être sorties du même moule ? » Pour un admirateur des Grecs, l'appréciation est aussi impartiale que juste. Il manque, dans ces œuvres, l'expression, l'âme de la nature prise sur le vif.

David trouvera dans la sculpture romaine une partie de ce qu'il cherche. L'art romain devait faire écho à ses dispositions natives ; il a dit : « Un statuaire est l'enregistreur de la postérité. Il est

l'avenir. » La contemplation de ces grandes figures de marbre, consuls, philosophes, empereurs, portant l'empreinte du courage, de l'éloquence ou de la perversité, signes extérieurs saisis sur la nature vivante, cet examen, je le répète, devait spécialement le captiver. Mais dans toute œuvre d'art, la représentation exacte du modèle vivant, en y ajoutant même l'interprétation, suffit-elle à l'artiste, avide de l'animer d'une pensée ?

L'art chrétien satisfait complètement à cette doctrine nécessaire du spiritualisme ; les maîtres primitifs, doués d'un sentiment énergique mais rudimentaire, en ont épelé le sens religieux et moral ; ils ont jeté le germe qui, plus tard, fructifiera et donnera au monde d'immortels chefs-d'œuvre. Avec Donatello, Brunelleschi, Vérocchio, Michel-Ange, la sculpture chrétienne égale pour le moins ses devancières, au point de vue des qualités techniques. Combien leur est-elle supérieure par l'idée ! David, en présence des maîtres primitifs, ressentira toujours une profonde émotion. « Plus je vois les monuments gothiques, écrira-t-il un jour, plus j'éprouve de bonheur à lire ces belles pages religieuses, si pieusement sculptées sur les murs séculaires des églises. Elles étaient les archives du peuple ignorant de l'époque. Il fallait donc que cette écriture devint si lisible, par la vérité des expressions, que chacun pût la comprendre. Les saints sculptés par les gothiques ont une expression sereine et calme, pleine de confiance et de foi. »

L'Italie fournit à l'artiste tous les éléments d'un haut enseignement ; David ne s'y endormit pas sur son succès : de nombreuses notes autographes témoignent de ce travail constant de la pensée qui préside à ses fortes études. Il compare entre eux ces styles si variés, et sonde d'un œil pénétrant toute l'étendue de cette mine féconde, anxieux d'y découvrir un filon inexploré. S'il constate dans les sculptures d'Égypte et d'Assyrie cette tendance invariable au colossal, cette nécessité pour l'imagination de grandir quiconque a su accomplir des actes difficiles et mémorables, il la retrouve tout autant affirmée chez les Grecs. « Le colossal, c'est la poésie ; le réel, c'est la prose. La poésie ne renferme pas moins de vérité que la prose, mais c'est une vérité lumineuse qui a traversé l'âme et qui

seule a le don de la toucher. Les Éginètes et les Étrusques sont secs et positifs. Il y a de la sécheresse et de la dureté dans tout art qui débute. Les gothiques eux-mêmes ne se sont pas affranchis de cette loi. L'art dans son enfance a pour but de rendre la vie matérielle et de parler aux sens. C'est seulement lorsqu'il s'oriente vers l'âme qu'il répudie le réalisme et devient poète. Sur l'un des frontons découverts à Égine, on voit un certain nombre de guerriers blessés à mort qui ont le sourire sur les lèvres. C'est sur le mépris de la mort, sur l'expression persistante de la valeur morale s'imposant à la nature physique, que repose toute la philosophie des anciens statuaires. Les Romains ne se sont pas élevés, dans notre art, à la même hauteur que les Grecs. Leur ciseau n'a pas la suavité de celui des sculpteurs d'Athènes, mais il leur reste d'avoir compris que c'est sur le visage humain que se moulent les divines impressions du génie. Ce n'est pas à l'aide de traits émoussés, flétris ou vulgaires, que l'on peut espérer modeler l'enveloppe des hautes et fortes pensées. Il faut que devant un buste sculpté l'émotion vous saisisse et vous fasse dire : « Je ne connais pas cet homme, mais il doit avoir du génie ! » C'est là le terme qu'il faut atteindre et plus d'un buste romain n'est pas au dessous de cet idéal. L'art chez les Grecs était chaste, suave et toujours calme ; leurs statues ont des membres pleins ; on y sent une vie robuste. Il semble que les anciens n'aient pas connu la tristesse et la mélancolie. De là l'expression douce, parfois méditative, de leurs figures. Chez les gothiques, — les seuls maîtres qui aient reflété dans leurs œuvres la foi religieuse des temps modernes, — les saintes, les vierges elles-mêmes semblent à peine se soutenir ; elles sont frêles, malades ; la mélancolie est l'état normal des peuples qui ont soif d'inconnu. Toutes ces figures respirent le sentiment élevé de la prééminence de l'âme sur la matière, principe du culte chrétien. Le corps est vraiment l'esclave de la volonté. L'art égyptien paraît s'être proposé le même but que le gothique... L'art grec, au contraire, expression d'un culte sensuel, a subordonné toutes choses à la forme. Chez les Grecs, on distribuait des prix à la beauté. »

Cette beauté purement corporelle, parfaite, idéale, ne le fait

point rêver comme les figures gothiques. « Elles sont comme des flammes, s'écrie-t-il, elles en ont la souplesse et l'élan. Combien les dépressions y sont rares ! La lumière baigne les draperies avec liberté : les statues en reçoivent une élégance et une grandeur que l'artiste ne leur a pas données. D'un aspect virginal sous les blanches effluves des rayons d'en haut, les figures gothiques ont des reflets divins. »

Pénétré d'une sympathie profonde pour l'art chrétien, l'art moderne, en un mot, tout d'expression, de passion et d'idéal, David n'en étudia pas moins chez les Grecs le travail du marbre et leurs admirables proportions. Ses envois, *Néréide*, *Ulysse*, le *jeune Berger*, sont exécutés sous cette influence. Ces travaux, comme tous ceux des pensionnaires de l'Académie, ne devaient point franchir le blocus continental, ce mur inexorable élevé autour de nos côtes. Depuis plusieurs années, le prestige de la gloire impériale avait reçu de rudes atteintes, l'empire allait sombrer dans un dernier désastre, et notre malheureux pays devait être, une seconde fois, à la merci de l'étranger. L'écho de nos malheurs avait douloureusement retenti à la Villa Médicis ; aussi ce fut avec une poignante humiliation que David, revenant de Rome, rencontra partout sur son passage la trace des alliés, jusque dans l'Anjou, où il ne reste que le temps de voir sa famille et ses amis. Il s'empresse d'échapper à ce douloureux spectacle et se rend en Angleterre, où les bas-reliefs du Parthénon venaient d'être rapportés de Grèce par lord Elgin. Les marbres de Phidias ont un caractère grandiose, un sentiment divin qui l'exalte. Il en fait de nombreux croquis et même d'importants dessins. Il écrit de Londres : « Le charme de ces statues drapées est comme celui de la Grâce ; c'est le désespoir de ceux qui veulent chercher le pourquoi de toutes choses. » De cette étude approfondie du maître grec il conclut que les statuaires modernes se sont affranchis à tort des principes posés par Phidias en composant des bas-reliefs comme des tableaux où les divers plans se multiplient : « En France, Jean Goujon et Germain Pilon ont seuls travaillé d'après la tradition grecque. »

Sa visite à Flaxmann fut une déception. L'éminent artiste, que

David estimait comme le sculpteur le plus poétique de son temps, répondit par l'accueil le plus froid à l'acte de déférence du jeune statuaire. C'est à ce voyage que David refusa avec indignation de concourir au monument de lord Wellington. Le découragement et le manque absolu d'argent ne firent que hâter son départ d'Angleterre, où il ne resta que dix-huit jours.

A sa rentrée en France, David apprend la mort de son maître, le statuaire Roland. L'un des premiers actes de Louis XVIII, en 1815, avait été d'ordonner l'érection, sur le pont Louis XVI, de douze statues monumentales ; le *Grand Condé* était échu à Roland, qui eut à peine le temps d'en faire la maquette. Le retour de David permit à François Grille d'appuyer son compatriote auprès du ministre, et de lui faire obtenir cet important travail. Grille était alors chef de bureau des sciences et des beaux-arts. La reconnaissance ne fut jamais lettre morte pour l'éminent statuaire ; il a dit et écrit maintes fois : « C'est à François Grille que je dois mon avancement. »

M. Jouin consacre les chapitres intitulés *Recueillement*, *Génie*, *Art national*, *Médailion*, *Patrie*, à définir, avec une grande élévation de style et un grand bonheur d'analyse, ce travail incessant des idées dans le cerveau du sculpteur, d'abord en présence des modèles incomparables de l'antiquité, à leur contact, le développement de son génie, « cette lumière qui embrasse et généralise tout dans son rayonnement, ramène le multiple à l'unité et se rapproche de Dieu par la concision de son Verbe. » Cette tendance de David à user sa vie dans l'étude exclusive de l'homme, et avant tout de la tête humaine, puis, à l'aide de ce contingent d'observations, de méditations, de labeur opiniâtre, l'éveil de l'inspiration qui se manifeste en des œuvres vraiment nationales ; c'est-à-dire la représentation, sous la forme la plus élevée, la plus expressive, des grandes individualités qui ont fait la gloire de la France. Ce nouveau monde inexploré, que Jean Goujon et Pierre Puget n'ont pas pressenti, l'*Art national*, sera créé.

GUSTAVE MARQUERIE.

(La fin à la prochaine livraison.)

LES USAGES DE L'ÉGLISE DE RENNES

AU MOYEN AGE *

VI

Les cérémonies de la Semaine Sainte méritent tout particulièrement notre attention; voici comment le *Livre des usages* les annonce: « Toute l'ordenance de la feste de Pasques à commencer le jour de Pasques flories et chacun jour de la semaine penouse. »

On sait que le nom de Pâques fleuries a désigné, dès le XI^e siècle, le dimanche des Rameaux, à cause de la procession qui se fait en ce jour avec des palmes, des rameaux et des fleurs. Quant à la semaine pénouse, *hebdomada pœnosa*, on appelait ainsi jadis la Semaine Sainte, à cause du souvenir des souffrances de Notre-Seigneur et de sa mort sur la croix, aussi bien que des jeûnes et des œuvres de pénitence qui doivent consacrer en ces jours la mémoire de la Passion.

Le jour de « Pasques flories », voici donc les rites observés à Saint-Pierre de Rennes: « Et premier l'en benesquit (l'on bénit) les rameaux à l'eglise, et dilec len sen va (de là l'on s'en va) à Saint-Estienne en procession ô les rameaux, au sermon et au salut de la croez (croix) et puis, du revenir, len dit à l'eglise la messe et l'office de la Passion Nostre Seignour. »

* Voir la livraison d'octobre, pp. 249-261.

« Le mercredi de la semaine penouse cessent les heures de N. D. en cueur jusques au lundi de la Quasimodo. »

Le Jeudi saint, appelé « jeudy absolu » parce qu'on donnait ce jour-là l'absolution solennelle aux pécheurs publics mis hors de l'eglise le jour des Cendres, avaient lieu les cérémonies suivantes: « Après prime et tierce dictes, va la procession à la porte de l'eglise pour mettre les pénitenciers en l'eglise ¹; et puis sen va len à la chapelle de la Cité; et puis, du revenir, len vient au sermon et va len à la absolucion en après, et dilec à la messe et au service du cresse. Il est bien vray que la distribucion de mettre les penitenciers en l'eglise vault à chacun chanoine deiz et ouyet (dix-huit) deniers, et celle d'aler à N. D. de la Cité vault seix (six) deniers, item la procession que len fait à l'eglise durant la messe vault à chacun chanoine deiz et ouyt deniers, item celui jour, apres disner, la procession doit estre ordrenée à laver les aultex (autels) » ².

Observons ici que le saint chrême se faisait dans la chapelle de la Cité et qu'on l'apportait ensuite processionnellement à la cathédrale: *Die Jovis sancta, processio vadit ad capellam Beate Marie pro chrismate conficiendo; et eadem die fit processio in ecclesia Redonensi, et in capella Episcopi pro altaribus lavandis* ³. L'on voit aussi par ce texte, qui est de 1323, que la procession se rendait encore le même jour à la chapelle du manoir épiscopal.

« Le vendredi aouré et benoist (vendredi saint) y a procession par la cherche: » on appelait ainsi le collatéral ou déambulatoire régnant autour de l'abside de Saint-Pierre; le chapitre allait y prendre la croix pour la présenter à l'adoration du peuple, « *die Veneris sancta, fit processio in Cercha pro cruce asportanda ad chorum ut adoretur* ⁴. » « Et doit estre portée la Croez par un des seigneurs de l'eglise couverte jusques à l'entrée du cueur, que celui qui fait le mistère de l'auter la va encontrez et querre (va la chercher à l'entrée du chœur) ⁵. »

¹ Les pénitenciers, c'est-à-dire les pénitents publics.

² *Livre des usages*.

³ *Premier nécrologe de Saint-Pierre*, ms. du chapitre.

⁴ *Ibidem*.

⁵ *Livre des usages*.

« Le samedi, veille de Pasques, après que len a leu (l'on a lu) les prophéties et fait en cueur la stacion de la letanie, len va en procession feire les fons (c'est-à-dire bénir les fons baptismaux); et les prieurs de Saint-Denis, de Saint-Moran et de Saint-Martin ¹ ont accoustumez à y porter les empoules; item celui semadi len va après complies, en procession et stacion solempnelle, en chappes d'or et de saye, devant le crucifix et non ailleurs, et vault celle procession à chacun chanoine deiz et ouyt deniers; le cueur doit estre paré et tendu de ses draps moult honnestement; la complie d'icelui semadi doit estre sonnée ô Prime et ô Mathelin ² et puis ô les deux gros sains de la tour ³. »

VII

Entrons maintenant dans la semaine de Pâques.

« Le jour de Pasques est double de toutes choses, de sonnerie et de distribucions, ô la plus grant solempnité que len puet. Et avant la messe n'a stacion ne y a procession. Après vespres il y a procession solempnelle en chappes d'or et de saye à aller ès fons, ô le cierge benoist et ô les empoules que ont accoustumé porter les prieurs de S^t Denis, S^t Moran et S^t Martin, et fait len stacion devant le Crucifix et y dit len les versez accoustumez *Exultemus*; et il y a rastel ⁴ entièrement; et à celui jour doivent estre monstrées toutes reliques ès deux aultex (aux deux autels) d'une et autre partie de l'entrée du chœur.

« Le lundy de Pasques, va la procession à Saint Melaine chanter la grant messe, tous en chappes, si le temps n'empesche à porter chappes; item après vespres il y a procession ès fons et stacion tout en la maniere du jour de Pasques. »

¹ Ces prieurs dépendaient des abbayes de Rillé, de Montfort et de Paimpont; ils étaient chanoines réguliers et obligés d'assister à tous les offices de la cathédrale de Rennes.

Prime et Mathelin étaient les noms de deux cloches ou « sains » de Saint-Pierre.

² Livre des usages.

³ Le râtel était un candélabre en forme de râteau où l'on fixait des cierges; le trésorier devait ceux-ci, et aux fêtes solennelles le râtel était de 33 cierges.

« Le mardy de Pasques va la procession à Saint-George ¹ en chappes semblablement et dire la grant messe. Et à celui jour et lieu l'abesse et couvent de S^t George doivent au colège de l'iglise de Rennes bouillie de froment en lait (au lait) preste à manger et bien honnestement fecte et bien appareillée; et après vespres d'ice-luy jour, len va en procession ès fons en chappes et semblablement selon le jour de Pasques et stacion devant le Crucifix. »

« Le mercredi de Pasques et tous les aultres jours de la sepmaine de Pasques jusques au samedi ne sont plus doubles de sonneries ne de distribucions ordinaires, et y a procession ès fons et stacion en la maniere devant dite, et le chapelain qui fait l'office, les deux bacheliers ² et ceux qui portent les empoules y doivent porter chappes et non aultres ³. »

« On voit dans ce texte, — dit avec raison M. de la Bigne-Ville-neuve, — et en le conférant avec les anciens rituels de l'Église de Tours, que le cérémonial observé à Rennes pour la Semaine-Sainte et les fêtes de Pâques se rapprochait beaucoup des usages suivis dans l'église métropolitaine de Saint-Martin; notamment la coutume immémoriale de ces processions solennelles aux fons baptismaux, pendant les vêpres du jour de Pâques et des jours suivants, se retrouve consignée dans l'ancien Ordinaire de Tours cité par Dom Martène. Elle semble même prendre son origine au berceau du christianisme dans nos contrées, car saint Paulin y fait allusion dans la *Vie de saint Martin*, et saint Grégoire de Tours en parle comme d'une coutume adoptée de son temps ⁴. »

« Le dimanche de Quasimodo, après disner, len doit sonner un des gros sains, et lors les seigneurs et les aultres gens de l'iglise se doivent assembler en l'iglise et aler à Saint-Estienne férir (frapper) les pelotes, de quoy le curé de Saint-Estienne doit fournir à chacun de l'iglise trois pelotes à ses despens; et le sourchantre de

¹ Abbaye de bénédictines fondée par les ducs de Bretagne aux portes de Rennes.

² On appelait ainsi les chantres.

³ Livre des Usages.

⁴ *Mémoires d'hist. et d'arch. bret.*, II, 124.

l'église doit fournir de barrel de boays ô quoi férir les pelotes; et doit bailler et geter les pelotes à chascun pour les pouair (pouvoir) férir. Et à ceul jour et lieu, le curé de S^t Estienne doit paier au chappitre de Rennes deux florencées et demi d'or, ou, s'il ne puet les trouver, le pris d'icelles florencées par monoye, selond qu'ils pourront valoir, dont les seigneurs et grans chappelains ont une florencée et demie, et les maindres chappelains ⁴ et les enfenz du cueur en ont une florencée à despartir entr'eulx par moitié. »

Nous avons voulu donner sans interruption le tableau complet de la semaine de Pâques à Rennes au XV^e siècle; fermons pour quelques instants notre manuscrit, et, revenant un peu sur nos pas, expliquons ces deux singuliers usages que nous y voyons mentionnés: la bouillie due par l'abbesse de Saint-Georges et les pelotes fournies par le curé de Saint-Étienne. Ici encore, nous allons avoir recours à l'érudition de M. Paul de la Bigne-Villeneuve.

La bouillie de Saint-Georges était une redevance, une sorte de prestation féodale, que le monastère de ce nom payait, chaque année, au chapitre de Rennes, le mardi de Pâques, ainsi que nous venons de le constater dans le *Livre des Usages*.

L'origine de cette coutume, qui paraît assez bizarre, ne nous est pas connue. M. Marteville, dans ses annotations sur Ogée, article RENNES, émet l'idée que cet usage pourrait avoir quelque rapport avec la donation de la paroisse Saint-Pierre-du-Marché à l'abbaye de Saint-Georges; mais on ne peut guère accepter cette hypothèse, car, aux termes d'un acte du XI^e siècle, l'église de Saint-Pierre, située dans un faubourg de Rennes, fut donnée à l'abbaye de Saint-Georges, non pas par le chapitre de la cathédrale, mais par le duc de Bretagne Alain III. Cette bouillie ne rappelle-t-elle pas plutôt un repas dû anciennement au chapitre par l'abbesse de Saint-Georges, repas analogue à celui que devait au même chapitre, dans de semblables circonstances, l'abbé de Saint-Melaine? Dans cette supposition, le dîner de Saint-Georges eût été aboli par l'évêque de Rennes

⁴ Il y avait à la cathédrale quatre grands chapelains ou semi-prébendés et un grand nombre de chapelains ordinaires.

à la même époque (1293) et pour les mêmes raisons que le dîner de Saint-Melaine, et remplacé, ici par une rente de 12 ^s, et là par un plat de bouillie.

Quoi qu'il en soit, le droit du chapitre à se faire présenter, tous les mardis de Pâques, une bassinée de bouillie était incontestable et s'exerça, chaque année, avec une grande régularité, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. On en dressait procès-verbal, et dans les registres capitulaires on retrouve plusieurs spécimens de ces actes authentiques, constatant le droit du chapitre et l'usage annuel qui en était fait. Nous empruntons à un de ces procès-verbaux, dressé le mardi de Pâques, 16 avril 1476, les détails curieux de cette cérémonie; nous traduisons sur le texte latin :

« L'an de N. S. 1476, le mardi après la fête de la Résurrection de N. S. seizième jour du mois d'avril, pendant la célébration de la grand'messe de ce jour que le collège de l'église de Rennes était venu processionnellement, selon la coutume, célébrer à l'autel de l'église du monastère de S^t Georges, vénérable messire maître Jehan Hollier, chanoine de ladite église de Rennes, comparut dans le cloître dudit monastère, en présence de vénérables messires Maîtres Jehan du Loquet et Jehan Bouédrier, chanoines de la même église; lequel Hollier, trouvant dans ce cloître une grande bassinée de bouillie de lait et de fleur de froment cuite, comme il lui sembla, et un peu urcée ou brûlée, *una magna patellata bullie lactis et floris frumenti cocta, prout apparebat, et modicum ussata seu assata*, il demanda, au nom du vénérable chapitre de l'église de Rennes, à honorables et religieuses dames Guillemette de la Moussaye, cellerière, et Julienne Péan, sous-cellerière dudit monastère de l'ordre de Saint-Benoît, si la susdite bassinée de bouillie était bien la bassinée de bouillie qui, en ce jour et à cette heure, était due par les vénérables dames l'abbesse et le couvent dudit monastère au susdit chapitre de Rennes, selon l'usage anciennement observé. Ladite dame Guillemette, assistée de ladite Julienne, répondit qu'elle n'avouait pas qu'il y eût quelque chose de dû; mais qu'elle offrait, selon l'usage, et baillait à la susdite église la présente bassinée de

bouillie convenablement préparée. Ces explications échangées, les gens du chœur de l'église de Rennes s'approchèrent de la bassinée de bouillie, en prirent autant qu'ils voulurent dans de grandes écuelles, avec des cuillères de bois, et l'emportèrent avec eux : *quibus dictis, choriste dicte ecclesie Redonensis de ipsa patellata bullie, prout et quantum voluerunt, in et cum magnis scutellis et coclearibus ligneis ceperunt et secum detulerunt*¹.

On a beaucoup exagéré la singularité de cette coutume ; remarquons, en effet, que les chanoines ne touchaient pas eux-mêmes à la bouillie présentée, mais qu'ils l'abandonnaient aux gens du chœur, clercs et enfants de psalette, ou la distribuaient aux pauvres, comme le constate un autre procès-verbal du 23 avril 1526.

Arrivons aux pelotes de Saint-Étienne.

« De vieux auteurs liturgiques, dit encore M. de la Bigne-Villeneuve, Jean Belet, qui vivait au XII^e siècle, et Guillaume Durand, évêque de Mende, qui florissait au XIII^e siècle, parlent du jeu de paume ou de la balle, *pila*, *pelota*, dont les évêques et archevêques ne dédaignaient pas de jouer quelques parties, en certaines fêtes solennelles, avec leurs inférieurs. Dans quelques églises, c'était à Noël, dans d'autres, aux fêtes de Pâques, que la coutume autorisait cette dérogation à la gravité cléricale.

« Ces jeux qui ne semblaient pas alors malséants pour les ecclésiastiques, avaient succédé à des réjouissances pieuses qui tiraient leur origine de la ferveur des premiers siècles. La fête de Pâques principalement avait toujours eu le privilège d'inspirer aux fidèles une pure allégresse, que la naïveté des âges de foi traduisit en démonstrations joyeuses. Il ne faut pas juger avec les idées de nos jours ces vieilles coutumes, ni s'en scandaliser mal à propos.

« L'église d'Auxerre est citée par Ducange comme ayant conservé jusqu'en 1538 la tradition du jeu de la pelote, qui faisait dès le XIV^e siècle l'objet d'un article dans les statuts du chapitre de cette église².

¹ M. de la Bigne-Villeneuve. *Mémoires d'hist. et d'arch. bret.*, II, 278.

² *Mémoires d'hist. et d'arch. bret.*, II, 265.

Une tradition analogue et l'usage d'un jeu semblable remontent aussi à des temps très-reculés dans l'église de Rennes.

Nous avons vu dans l'extrait du *Livre des Usages* qui précède, que le chapitre avait réglé tout le cérémonial de la remise des pelotes par le curé de Saint-Étienne, le jour de la Quasimodo. Ce règlement est de 1415, et les florins de redevance payables au chapitre « deux florencées et demy d'or » accompagnant les pelotes, pourraient servir à dater l'introduction de cette coutume à Rennes, si l'on savait précisément à quelle époque on a commencé à y compter par florins. Le Blanc, dans son *Traité des monnaies*, dit que la première mention connue des florins dans les chartes remonte à l'an 1086, mais Villani prétend, au contraire, qu'on n'a commencé à en frapper qu'en 1352.

« Quoiqu'il en soit, chaque année, le chapitre était fidèle à l'observance du cérémonial des pelotes et de la perception du tribut sus-indiqué. On en dressait procès-verbal, chaque dimanche de la Quasimodo. Les registres capitulaires en fournissent un grand nombre ; voici la traduction d'une de ces pièces :

« L'an du Seigneur 1484, le dimanche de la Quasimodo, 25^e jour d'avril, dans le chancel de l'église de Saint-Étienne, auprès du grand autel, se sont assemblés et ont comparu, au son de la grosse cloche de l'église de Rennes, Révérend père en Dieu Messire Michel (Guibé), par la grâce de Dieu et du S^t-Siège apostolique, évêque de Rennes, ainsi que maîtres Gilles de la Rivière, archidiaque et chanoine, Robert Ferré, Jehan Hollier, Guillaume de la Rivière, Jehan Bouédrier, Jehan Le Veyer et Pierre Méhaud, chanoines de ladite église de Rennes, représentant le chapitre de la même église ; Jehan Jarnigon et Olivier Drouet, grands chapelains ; Jehan Guy, prieur de S^t Denis, Jehan de la Haye, prieur de S^t Modéran, et Jehan Davé, prieur de S^t Martin, avec les prêtres et les clercs choristes de ladite église ; en leur présence a été évoqué le vicaire de ladite église de S^t Etienne. A cette évocation Maître Jehan Gilles a répondu être le procureur du recteur de ladite église ; ultérieurement interrogé où étaient les deux florencées et demie d'or et les pelotes que ledit

vicaire devait audit chapitre, ledit Gilles a repondu avoir payé en monnaie lesdites deux florencées et demie d'or entre les mains de dom Jehan Bretagne, prêtre prévot dudit chapitre, selon l'usage; comme aussi ledit prévot a reconnu et confessé les avoir reçues. Ensuite le susdit procureur a exhibé une grande quantité de pelotes de diverses couleurs, lesquelles doivent être lancées, selon la coutume, par lesdits seigneurs du chapitre et leur compagnie, dans le cimetière de ladite église, et servies avec la raquette fournie par le sous-chantre ou son remplaçant, aussi de la manière accoutumée. Et après les avoir présentées, ledit Gilles, procureur dénommé, les a distribuées réellement et de fait, savoir : six pelotes au seigneur Evêque, et trois à chacun des autres membres du collège de ladite église, et il les a remises aux mains dudit Féloc, audit nom, lequel doit en faire le service et celui de la raquette, afin que ledit seigneur Evêque et les autres susdits réunis et présents dans ledit cimetière puissent frapper et lancer lesdites pelotes ¹. »

Des procès-verbaux semblables étaient dressés chaque année; le plus récent est de 1564. Les lacunes existant dans la collection des registres capitulaires postérieurement à cette date, ne permettent pas de constater à quelle époque l'usage de la cérémonie des pelotes de Saint-Étienne fut aboli. Mais il reste constant que l'Église de Rennes la pratiquait encore longtemps après qu'elle eut été supprimée à Auxerre.

VIII

Reprenons la lecture du *Livre des Usages* en passant tout de suite au 25 avril.

« S. Marci, *Evangeliste, litania major*. — Il y a celui jour procession et prédication à Saint-Thomas ² et y dit len la grant messe,

¹ *Mé. d'hist. et d'arch. bret.*, II, 267.

² C'était une chapelle priorale située dans la rue Saint-Thomas; après la destruction de ce sanctuaire, les processions qui s'y faisaient se rendirent à l'église conventuelle des Carmes ou à celle des Jésuites, dans le même quartier de la ville.

et à chacun chanoine y a deux sols de distribution pour procession, len y porte la chasse et les bannières... et à celui jour les religieuses de S. George doivent la grant messe au grant autel de l'glise de Rennes. »

« *Invenio S^o Crucis*. — Au vespre y a procession devant le Crucifix et au jour y a procession à Saint Moran... iceluy jour les reliques doivent estre apparues avecque la Vroye-Croez estre bien mise honnestement et honnorablement ¹. »

A la translation des reliques de saint Nicolas (9 mai), Jacques Cadier, chanoine et recteur de Toussaint, fonda plus tard, en 1553, une procession du chapitre à l'église de Toussaint, avec, au retour, une grand'messe et un obit dans la cathédrale; le recteur de Toussaint était tenu de se trouver à cette dernière cérémonie.

Enfin, au jour de la translation de saint Modéran, évêque de Rennes (16 mai), les chanoines se rendaient processionnellement, en 1415, à la chapelle priorale de Saint-Modéran, appelée vulgairement Saint-Moran.

Les processions des Rogations présentaient quelques particularités; voici leur ordonnance au XV^e siècle :

« Le lundi après *Vocem joconditatis*, comencent les rogations et onze jours ainsi appelez, et celui jour la procession de l'glise, le peuple et les enfans des escolles de Rennes doivent aler en procession ordrenée à Saint-Cire et y estre dicte la grant messe de l'glise de Rennes, et à l'issue d'icelle messe le priour de Saint-Cire doit poier (payer) à l'glise de Rennes en la recepte et office du trésaurier une livre d'encens, et ainsi a estre continué, et y doivent porter de droiture ancienne en la procession la chasse de saint Goulvin les curés de S^t Estienne et de S^t Albin et la rendre à l'glise, et y a à chacun chanoine de distribution deux sols pour procession, et les religieuses de S. George viennent à procession à l'glise et y est ditte leur grant messe.

« Le mardi ensevant, la procession va à Saint-Melaine où la chässe que y sont tenüz porter et rendre à l'glise, comme dit est, les rec-

¹ *Livre des Usages*.

teurs de Saint-Martin et de Saint-Jehan, et y est dite la grant messe de l'eglise de Rennes, et pour la procession chacun chanoine y a deux sols ; et par semblable, comme lesdites religieuses, viennent à cest jour les religieux de Saint Melaine.

« Le mercredi ensevant, va la procession à Saint-George et y doit len dire la grant messe de l'iglise. . . . et y portent et rapportent celle châsse que sont tenuz fère les curés de Saint-Laurens et de Saint-George. »

Le jour même de l'Ascension, la procession du Chapitre se rendait à N.-D. de la Cité ; et, le lendemain, « vendredi après l'Ascension, va la procession solempnelle à la Magdelaine ¹ et y doivent estre les religieux de S. Melaine et les religieuses de S. George, et y dit len la grant messe, auquel lieu sont tenuz porter la châsse les rectours de Toussaint et de S^t Elier. »

Enfin « le vendredi prochain devant la Penthecouste, la procession de l'iglise va à Saint-Thomas, là où len dit la grant messe ; les religieux de S. Melaine se y rendent ; à cieul lieu (à ce lieu), len porte la châsse de Saint Golvin par le rectour de Saint Germain et une personne que Chapitre y ordrene » ².

L'on voit par ce qui précède que l'on faisait à Rennes cinq processions des Rogations, et qu'on donnait ce dernier nom aux onze jours qui précédaient les fêtes de la Pentecôte.

Les registres capitulaires contiennent quelques procès-verbaux relatant le devoir du prieur de Saint-Cyr envers le chapitre : ainsi l'un d'eux nous apprend que, le 20 mai 1476, « à l'issue de la grand'messe et procession célébrées à haute voix dans la chapelle du prieuré de Saint-Cyr, Guillaume Chauvaingnère, au nom de frère Armel de Parthenay, prieur dudit prieuré, paya entre les mains des représentants du chapitre maîtres Robert Ferré, Elienne Guillemier et Gilles de la Rivière, une livre d'encens qu'il reconnut être due par ledit prieur auxdits chanoines. »

¹ Chapelle d'une ancienne léproserie située dans le faubourg de la Magdeleine (ancien faubourg de Nantes).

² Livre des Usages.

La châsse de saint Golven, renfermant le corps de ce bienheureux évêque de Léon, mort à Saint-Melaine ou plutôt dans les dépendances de Saint-Melaine en la paroisse de Saint-Didier, était portée à toutes les processions solennelles que faisait le chapitre, par les recteurs des neuf paroisses que renfermait Rennes à cette époque. Quelques-uns d'entre eux ayant refusé de remplir ce devoir, le chapitre poursuivit, en 1678, devant le présidial de Rennes, les recteurs de Saint-Etienne, Saint-Martin, Saint-Georges et Saint-Laurent, et les fit condamner à porter la châsse de saint Golven, en personne ou par procureurs.

ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

(La fin à la prochaine livraison.)



LE ROMAN D'HÉLÈNE

NOUVELLE

En 1874, parmi les habituées d'un des cours de littérature institués à la Sorbonne à l'usage des femmes, on remarquait une jeune fille d'une assiduité particulière. Elle paraissait avoir plus de vingt ans, peut-être près de vingt-cinq. Ses traits étaient régulièrement beaux, avec une teinte prononcée de sérieux, sinon de mélancolie. Elle était constamment vêtue de noir, non point cependant en deuil. La fraîcheur et la qualité des étoffes attestaient l'aisance, et l'ensemble de la toilette avait un caractère d'élégance de bon goût. Une taille assez élevée, bien prise, ne nuisait pas à ce caractère. La jeune fille était accompagnée d'une femme d'une cinquantaine d'années, dont la tenue et la tournure, sauf la différence des âges, avaient à peu près le même aspect. Ce n'était pourtant pas une mère, il n'y avait aucune ressemblance de traits, et bien que les deux compagnes ne se parlèrent qu'à voix basse, la curiosité qui les observait avait constaté que les interpellations échangées étaient celles de Madame et de Mademoiselle. Toutes deux n'entraient et ne sortaient que voilées, et elles n'adressaient jamais la parole à personne. Quand on la leur adressait, elles répondaient avec politesse, mais assez brièvement pour dissuader de lier une conversation.

On sait que dans les réunions fortuites où des inconnus se ren-

contrent souvent, comme aux eaux, aux bains de mer, ou tout simplement dans les voitures d'un chemin de fer, on remarque tous les degrés de la loquacité, depuis la familiarité indiscrete jusqu'à la réserve systématiquement taciturne. Question d'éducation et aussi un peu de tempérament. C'est dans les chemins de fer de la banlieue de Paris, journellement parcourus, et aux mêmes heures, par les nomades réguliers de la villégiature, que la remarque est le plus sensible. J'appartiens à cette nombreuse tribu. Je ne réussis pas toujours à éviter les bavards en titre d'emploi qui parlent à la cantonnade de leurs affaires et de celles de la politique, de leurs santés, des incidents grands et petits de leur vie de famille, et qui lisent haut le journal en le commentant. Ils sont, à mon avis, les fléaux spéciaux de la villégiature parisienne. J'ai fait l'observation que, contrairement à leur réputation, les femmes sont en pareil lieu beaucoup moins loquaces que les hommes, ce qui me porte à rechercher les voitures où sont déjà entrées des femmes, afin de pouvoir lire ou me recueillir en paix. En revanche, il m'arrive de voyager souvent avec un voisin de campagne qui s'est donné l'originalité du mutisme absolu et qui a eu le talent de parvenir à la faire respecter.

Les deux habituées des cours de la Sorbonne avaient à peu près atteint ce résultat. Leur existence éveillait une curiosité qui avait essayé vainement d'en découvrir le mystère. On avait appris seulement, c'était bien peu de chose, que la plus jeune était inscrite sous le nom de Mademoiselle Lefebvre, et demeurait avec sa compagne dans un couvent du quartier de l'Observatoire qui recevait des pensionnaires. L'appariteur interrogé n'en savait pas davantage.

Le professeur, M. Gustave Dupré, était un homme de trente-cinq ans à peine. Brillant élève de l'École normale, doué d'une physiologie agréable, d'une voix sonore et sympathique, il avait la parole facile et parfois éloquente. Son cours était fort suivi, et sans doute aurait été fort applaudi, si les convenances n'interdisaient les manifestations bruyantes à un auditoire féminin. C'est pour le

professeur, comme pour l'orateur sacré, une privation très-considérable. Les applaudissements, outre ce que leur musique, peu mélodieuse pourtant, a de particulièrement doux à l'oreille, encouragent, soutiennent, enflamment. Une sorte d'électricité rejaillit des auditeurs sur l'orateur, qui se sent animé d'un feu nouveau. Les acteurs de bonne foi vous avoueront qu'ils préfèrent encore les suffrages gagés dont ils connaissent le salaire au silence glacé de la salle. Le professeur d'un cours à l'usage des femmes a des compensations qui ne sont pas sans charme et peuvent n'être pas sans danger. L'approbation de son auditoire n'a pas besoin d'être bruyante pour se manifester. Il saisit le mouvement des physionomies, attentives ou ardentes, parfois l'émotion attendrie, les respirations suspendues, puis les vagues murmures qui s'exhalent, les sourires qui cherchent des sourires voisins ; il voit des lèvres roses entr'ouvertes comme pour livrer avidement passage à l'expression de sa pensée. Des yeux de jeunes filles sont pendant une heure de suite fixés sur ses yeux. Dans les rencontres qui en résultent, les uns ou les autres s'abaissent, se détournent, se retrouvent avec des timidités alternatives ou simultanées. Si le professeur est jeune lui-même, d'âge et surtout de cœur, il est difficile que son regard erre toujours au hasard en conservant une parfaite justice distributive, et ne se laisse pas souvent ramener vers une direction préférée.

Gustave Dupré, sans le vouloir et avant de s'en apercevoir, dirigeait donc souvent son regard vers le banc qu'occupait un peu à sa gauche M^{lle} Lefebvre, mais il dut bientôt renoncer à rencontrer celui de la jeune fille. Elle prenait des notes et gardait constamment cette attitude penchée. Le professeur en éprouva d'abord quelque dépit, puis un mélange indéfinissable d'autres impressions. Il était flatté de l'attention qui recueillait chacune de ses paroles, il pouvait plus librement contempler une figure attachante et belle, mais il en trouvait le marbre bien impassible. Il lui arriva parfois de se livrer à une sorte de ruse qui avait l'avantage d'atteindre en même temps plusieurs buts. Quand il se sentait

en verve et comptait sur une période à succès, il se tournait vers le côté droit de l'auditoire, qui lui savait gré de cette préférence. Il se livrait avec chaleur à son inspiration. L'effet attendu étant produit, il jetait rapidement un coup d'œil furtif sur M^{lle} Lefebvre. Toujours impassible, elle continuait de prendre des notes.

Quelques-unes des jeunes élèves avaient l'habitude de rédiger soigneusement une analyse de chaque cours qu'elles envoyaient au professeur en sollicitant des observations ou des corrections, ce qui les mettait en rapports directs avec lui. Gustave Dupré remarquait que M^{lle} Lefebvre s'abstenait de ces communications. Un jour il reçut sous une enveloppe à son adresse un cahier qui n'était pas seulement une analyse, qui sur un point spécial était une sorte de discussion et proposait quelques objections historiques, non sans une grande recherche de modestie et de courtoisie. Il fut très-frappé du style élevé de ce mémoire, et en remontant aux sources il dut reconnaître que les objections étaient fondées. Emporté par l'improvisation dans une digression, il avait commis les erreurs indiquées. Le cahier n'était pas signé, et l'écriture sans ratures paraissait celle d'un copiste calligraphe bien plutôt qu'un original. La probité du professeur demandait une réparation. Peut-être un autre motif le porta-t-il à donner à la réparation une véritable solennité. Il en fit le sujet d'une leçon tout entière. Il commença par lire haut le mémoire anonyme. Il avait un grand talent de lecteur et le cahier ne perdit rien à être ainsi interprété. Avec beaucoup de grâce et de délicatesse il en loua, il en remercia l'auteur, exprimant le regret de ne pouvoir le nommer, de n'avoir même pas le droit de chercher à pénétrer le mystère. Ce fut l'occasion d'une spirituelle digression sur les limites des droits des correspondances anonymes. Puis il aborda nettement le point controversé, ajoutant un faisceau de nouveaux témoignages à ceux qui, disait-il, avaient suffi pour l'accabler.

La leçon fut brillante. Mais vainement le professeur répéta son manège, et, tourné vers la droite, dirigea de l'autre côté un regard à la dérobée. Il ne parvint à saisir aucune impression compromettante sur le visage penché de M^{lle} Lefebvre.

Il y eut à la sortie, dans la cour de la Sorbonne, bien des chuchotements, des commentaires, des interrogations même. Les deux compagnes voilées s'étaient, suivant leur usage, esquivées.

Le cours de la saison était près de sa fin, et il s'acheva sans autre incident. Gustave Dupré s'étonna de rester plus préoccupé qu'il n'aurait pensé de l'image de la belle inconnue, qu'il n'était probablement destiné à revoir jamais. Il sentait confusément qu'il manquerait quelque chose à l'intérêt de sa vie et de ses travaux. Il questionna de nouveau l'appariteur, demandant à la fois des informations sur plusieurs élèves inscrites, comme s'il craignait que l'honnête subalterne ne devinât le but d'une interrogation plus précise. Il n'apprit rien autre chose que le nom du couvent où passait pour résider M^{lle} Lefebvre. Le digne homme, vieilli dans la profession, habitué depuis plus d'un quart de siècle à voir tous les ans des figures nouvelles, et devenu sourd, sommeillait au cours. Il n'était pas de l'espèce des observateurs malins et des inquisiteurs. Un jour, Gustave Dupré, promenant sa rêverie dans le jardin du Luxembourg, fut entraîné à la prolonger jusqu'à l'Observatoire, puis se trouva transporté à la porte d'un couvent. Il rêvait encore en appuyant ses doigts sur l'anneau d'une grosse chaîne d'ancien régime. Une cloche retentit, il tressaillit, rappelé au sentiment de la réalité.

Que venait-il faire là ? Il n'en savait rien. Il se serait volontiers enfui, mais la porte s'ouvrait et une vieille sœur tourière montrait sa face assez rébarbatrice.

— Ma sœur, dit Gustave, M^{lle} Lefebvre est-elle encore à Paris ?

— Nous ne connaissons pas M^{lle} Lefebvre.

— Vous n'avez pas eu, le mois dernier, une pensionnaire de ce nom ?

— Aucune, reprit la tourière, en refermant la porte.

Gustave regagna son logis, déconcerté, confus, et se promettant bien de ne pas renouveler des tentatives aussi saugrenues.

Il était lié d'une étroite amitié avec un ancien compagnon d'études, Maurice de Noirville. Depuis l'épreuve, subie le même jour

et avec des succès égaux, du baccalauréat, les deux amis s'étaient séparés, suivant des voies bien différentes. Maurice était capitaine aux chasseurs d'Afrique. L'amitié, entretenue par la correspondance, avait persisté. On était arrivé à la saison des vacances. Maurice, en congé dans sa famille au fond du Morvan, s'empressa d'engager le professeur à venir employer auprès de lui, sous le toit du marquis de Noirville, la plus grande partie possible de ses loisirs. Gustave fut heureux d'accepter. Mauvais chasseur et mauvais cavalier, il ne comptait pas s'associer souvent aux plaisirs du capitaine. Mais il aimait la nature ; il admirait les cimes agrestes, les vallées profondes, les châtaigniers gigantesques du Morvan. D'ailleurs, il n'était pas gênant. Il avait emporté des livres pour continuer ses travaux, pour préparer ses cours de l'année suivante, et il se livrait lui-même à la composition d'un volume d'érudition littéraire.

Il jouissait depuis une semaine d'une hospitalité à tous égards précieuse, quand Maurice reçut du comte de Louvières, dont le château était à cinq lieues de là, l'invitation de venir prendre part à l'ouverture de la chasse. La lettre, très-cordiale, se terminait par ces mots : Si vous avez chez vous un hôte que puissent tenter nos perdreaux rouges, ne manquez pas de l'amener. Maurice proposa donc à son ami d'être de la partie. Celui-ci s'excusa d'abord. Je ne suis pas digne, disait-il, et ne veux pas donner à une réunion nombreuse le spectacle de ma maladresse. Je resterai achever un chapitre.

— Impossible, répondit Maurice. C'est une occasion parfaite pour un Parisien de voir ce qu'il y a de plus curieux dans la contrée. Le château de Louvières est une forteresse moyen âge soigneusement restaurée qui vaudrait seule le voyage. Le paysage est superbe. Tu verras un assortiment de nos hobereaux, parmi lesquels quelques bonnes têtes. Tu aimes les beaux arbres. Tu verras un châtaignier invraisemblable dont le tronc a douze mètres de tour, et près duquel les nôtres sont des allumettes. Et puis tu verras une autre merveille, la perle du Morvan, M^{lle} Hélène de Louvières. C'étaient beaucoup de séductions à la fois, et Gustave se laissa

aisément persuader. Le jour dit, les deux amis partirent donc de grand matin dans une voiture légère attelée de deux postiers, que conduisait Maurice. Le rendez vous était à dix heures. Les mœurs de l'endroit, bien connues du capitaine, étaient qu'un déjeuner réunissait tous les invités, guêtres et en tenue de chasse. A midi on se mettait en campagne. Une chambre numérotée était assignée dans le vaste château à chaque invité, qui, en rentrant, s'y nettoyait de ses souillures. L'étiquette exigeait qu'on se présentât au dîner en frac et cravate blanche.

A moitié chemin, on apercevait déjà le château qui se dessinait au sommet d'un mamelon boisé, entouré d'une ceinture de pics plus élevés. On le perdait souvent de vue, la route s'enfonçant dans une succession de ravins. A mesure qu'il s'en rapprochait, Gustave était plus frappé de l'aspect pittoresque et monumental de l'édifice, que flanquaient quatre tours à mâchicoulis et aux toits pointus d'ardoises. L'arrivée, par une avenue assez courte, mais de six rangées d'arbres magnifiques, produisit un effet théâtral. Gustave était dans l'admiration. Il pensait à ses études du moyen âge, il se serait senti inspiré pour improviser une leçon, que n'aurait pas écoutée très-patiemment un auditoire de chasseurs, un jour d'ouverture. La voiture entra dans la basse-cour, où des palefreniers attendaient et dételèrent les chevaux. Gustave remarqua une femme vêtue de noir qui paraissait donner des ordres et présider à quelques apprêts. La tournure et même les traits, un moment entrevus, lui rappelèrent la compagne de M^{lle} Lefebvre, et la rêverie, qu'il croyait dissipée, l'envahit tout à coup de ses brouillards. Il s'efforça de repousser cette impression. Ce ne pouvait être évidemment qu'une illusion ou une ressemblance fortuite. Mais quand, introduit dans le salon, où une réunion déjà bruyante s'assemblait, il fut présenté par Maurice au comte et à la comtesse de Rouvières, puis à leur fille aînée, l'illusion n'était plus possible : il était bien en face de M^{lle} Lefebvre.

Il était stupéfait. Il sentait qu'aux yeux de la jeune fille son apparition devait être une hardiesse presque impertinente. Il

brûlait de se disculper. Devant témoins c'eût été peut-être une indiscrétion. Il ne trouvait pas une parole à prononcer. Après une salutation profonde et gauche, il se dirigea vers une fenêtre ouverte pour respirer, pour s'appuyer, et, l'expression ne fut jamais plus juste, pour contempler le paysage.

Heureusement le brouhaha des arrivées successives avait empêché que son trouble fût remarqué. Le capitaine, que les garnisons, les campagnes, son séjour en Afrique avaient éloigné depuis plusieurs années, échangeait des poignées de mains avec tous les hobereaux du voisinage et ne s'occupait pas du professeur. Ce fut Hélène qui lui vint en aide.

— Hé bien, Monsieur, dit-elle en se rapprochant de lui, que pensez-vous de nos sauvages montagnes ? de nos collines ou plutôt de nos taupinières, si vous avez voyagé en Suisse. Ne les dépréciez pas trop ; je vous préviens que je suis une Morvanelle un peu exaltée.

— Sur mon honneur ! s'empressa de dire Gustave à voix basse, j'ignorais que je vous trouverais ici.

— Je vous crois, reprit Hélène en baissant aussi la voix. Pas un mot de nos rencontres de Paris. A l'exception de mes parents et de mon ancienne institutrice, personne ne sait ce que j'y allais faire. Mais, ajouta-t-elle très-gracieusement, j'ai le droit de vous connaître par vos charmants livres, qui ne sont pas un secret, et je pourrai vous en parler.

Que ce compliment bien inattendu châtouillât agréablement le cœur de Gustave, il n'y a pas un auteur qui ne le comprenne.

— Vous reverrai-je à Paris ? — osa-t-il se hasarder à demander.

— Jamais, reprit Hélène. Et elle rentra se mêler aux divers groupes. On annonça bientôt le déjeuner, qui était de vingt couverts. Le comte de Louvières, de haute taille et de bonne mine, était un superbe président de table. La comtesse, bienveillante et douce, faisait peu de frais de conversation. Elle était accostée du président du tribunal et du sous-préfet, qu'il était de tradition

d'inviter à l'ouverture de la chasse, quand il leur plaisait de manier un fusil et quand la phase de la politique leur permettait de hanter le château, ce qui était la phase du moment. Hélène avait une sœur de dix-neuf ans, qui n'était pas dépourvue des agréments de son âge, à un bien moindre degré cependant. Julie de Louvières était effacée par sa sœur aînée, elle le savait et elle en souffrait peut-être. Elle n'avait rien qui appelât particulièrement l'attention et il suffit de la mentionner ici, dans le tableau de la famille, que complétait un écolier de douze ans, assisté d'un précepteur ecclésiastique. Il serait injuste pourtant de ne pas nommer parmi les membres de la famille M^{me} Dumesnil, qui, depuis vingt ans, n'avait pas quitté Hélène. Gustave Dupré se trouva placé à table entre le capitaine et M^{me} Dumesnil. Était-ce une surveillante qui lui était donnée ? Il le craignait. La discrétion dont il avait reçu l'ordre ne lui semblait pas exiger cette garantie. Il crut devoir s'abstenir d'adresser le premier la parole à sa voisine, mais celle-ci le provoqua presque aussitôt avec une grande aisance de ton et de manières. Gustave vit qu'il avait affaire à une personne intelligente et distinguée, bien maîtresse d'elle-même. L'amour-propre de l'auteur fut de nouveau caressé, et il s'engagea là un aparté littéraire qui contrastait singulièrement avec la plupart des autres conversations, dont la chasse était le sujet dominant. Maurice, le voyant si bien lancé, ne s'occupait pas de lui, et racontait à un voisin ses chasses d'Afrique.

Tout en causant, le professeur observait Hélène, dont l'animation le frappait d'étonnement. C'était pour lui une sorte de transfiguration. La belle jeune fille n'avait plus ce visage de marbre dont il avait si souvent contemplé les lignes pures. Elle était vive, enjouée, souriante, ce qui montrait des dents charmantes. Ses grands yeux noirs jetaient des éclairs; ses mots, qu'il n'entendait pas, étaient accueillis autour d'elle par de gros rires d'approbation. C'était le coin de la table où l'on témoignait le plus de gaîté. Ses interlocuteurs grisonnants n'étaient cependant pas faits pour exciter la jalousie, et elle semblait se livrer simplement sans contrainte au

naturel que Gustave aurait soupçonné le moins. La métamorphose était telle, le lieu, le cadre si différents, qu'il voulait douter encore de ses yeux ou de ses souvenirs, malgré l'écho profond des paroles prononcées près de la fenêtre.

On se leva, on regagna le salon. Hélène se mit en devoir d'offrir le café à la ronde. Elle paraissait avoir pour chacun une grâce particulièrement attentive. Quand ce fut le tour de Gustave, midi sonnait à la pendule.

— L'heure du drame, s'écria le comte. Allons ! Messieurs, à vos armes. Nous ne sommes pas ici pour nous amuser.

— Nous saurons ce soir, Monsieur, dit en souriant Hélène, dans l'attitude d'Hébé, si vous êtes adroit.

— A la chasse, Mademoiselle ?

— Sans doute.

— Oh ! je ne suis qu'un humble débutant, timide et sans malice. Je ne suis pas un présomptueux, là ni ailleurs. Soyez assurée que les perdreaux auront beaucoup à se louer de ma discrétion.

— La discrétion peut être de l'adresse, dit la jeune fille.

On s'ébranla en tumulte ; au bas du perron attendait une armée auxiliaire de gardes tenant des chiens en laisse, de porte-carniers et de rabatteurs, et l'on se mit en route. Je ne décrirai pas les péripéties d'une battue de plaine en plusieurs actes, suivie d'une battue de bois. La terre était vaste, le gibier abondant, et il y avait là des tireurs émérites. Le jour baissa quand on rentra au château en rapportant des dépouilles opimes. Gustave avait tenu ses promesses de modération ; le sous-préfet lui avait cependant épargné l'humiliation du dernier rang, et en paraissait extrêmement contrarié, pour l'honneur de l'administration. Le capitaine était le roi de la chasse, ce dont il témoignait une joie d'enfant. Chacun se hâta de grimper dans la chambre qui lui était assignée, et, une demi-heure après, le salon, brillamment illuminé, se remplissait d'une foule transformée. Les dames étaient elles-mêmes en toilette, et, sauf quelques coupes d'habits qui n'étaient pas irréprochables, on eût dit les apprêts d'une réception de Paris.

Hélène félicita le triomphateur, puis, s'adressant à Gustave :

— Serait-ce à mon tour d'être discrète ? demanda-t-elle.

— Oh ! moi je n'ai pas de secrets, répondit Gustave. J'ai pris un véritable plaisir de spectateur à une scène que je voyais pour la première fois, et je ne suis pas celui qui conserverai le souvenir le moins durable des incidents de cette journée. Mais mon rôle d'acteur a été ce qu'il devait être, des plus humbles.

— Vous avez été encore plus heureux que moi, interrompit en grommelant le sous-préfet.

— En vérité ? reprit Hélène. Cela se rencontre mal, car j'ai des suppliques à vous soumettre ; vous savez que j'ai toujours les poches pleines de placets importuns, et j'avais compté que le moment serait favorable. J'ai remarqué que plus un chasseur a été cruel, plus il a le cœur disposé à l'attendrissement.

— La règle n'est pas générale, dit Gustave.

— Mademoiselle, répondit le sous-préfet, en s'efforçant d'être galant, procurez-moi l'occasion de vous être agréable ; ce sera ma plus douce consolation.

— Merci, dit Hélène. On n'est pas plus aimable. Malgré cela, je ne veux négliger aucune habileté de sollicituse, et je ne vous attaquerai qu'après le champagne.

Le dîner fut somptueux, les vins excellents, les conversations un peu tapageuses. Les places étaient les mêmes que le matin et Gustave fit les mêmes observations. Il était près de neuf heures quand on sortit de table. Il y avait un billard où se répandirent les fumeurs. Gustave ne fumait pas, il resta au salon, regardant Hélène qui, accomplissant sa menace, s'était absorbée dans la savante attaque du sous-préfet. Celui-ci, pour se défendre, imagina de la prier avec instance et à haute voix de chanter. Elle s'excusait, ne voulant pas déranger les carambolages, ajoutant d'ailleurs que M^{me} Dumesnil, qui était un peu souffrante, s'étant retirée, elle n'avait personne pour l'accompagner.

— Si vous le permettez, dit Gustave, j'essaierai de la suppléer.

— Vous êtes musicien ? s'écria la jeune fille. J'aurais dû le deviner

à certain chapitre qui m'a vivement intéressée sur la musique du moyen âge.

— Cette leçon n'est pas encore imprimée, reprit étourdiment Gustave. Il s'aperçut aussitôt de sa distraction, en remarquant un nuage sur les traits de la jeune fille. Il rougit, perdit contenance, et balbutia ces mots :

— Pardon, je me trompe sans doute. Je vous disais bien que je ne suis pas adroit.

— Vous devez vous tromper, en effet, repartit la jeune fille avec un sourire d'une bienveillance compatissante, puisque je pourrais vous montrer le chapitre. Imprimé ou non, peu importe. Mettez-vous au piano. — Monsieur le sous-préfet, je vous obéis, vous n'aurez plus à votre tour rien à me refuser. Puis, feuilletant ses cahiers de musique, elle ajouta : Que préférez-vous ? Du gai ou du triste ? Nous avons de tout à vous offrir.

— Il y a des jours pour l'un et pour l'autre, dit Gustave. En ce moment, je préférerais un morceau triste.

Hélène déploya la romance de Marie Stuart, de l'opéra de Niedermeyer. A peine eut-elle lancé les premières phrases, Gustave put se convaincre qu'à ses autres séductions elle joignait celle d'une voix sympathique et vibrante, dirigée par une méthode magistrale. Assurément le choix du morceau avait été tout fortuit, et rien ne ressemblait moins à la situation d'une jeune reine partant pour l'Ecosse que celle d'un professeur de littérature en joyeuses vacances. Et cependant, ce cri d'adieu pour toujours, jeté par la cantatrice, paraissait déchirant à l'accompagnateur, qui se souvenait du mot jamais, prononcé près de la fenêtre. Les fumeurs du billard, sans partager la même émotion, avaient laissé là les queues et les cigares pour rentrer dans le salon. Un tonnerre de bravos accueillit la fin de la dernière stance. Hélène fut priée de chanter encore, mais en même temps un domestique malencontreux annonçait, d'une voix moins applaudie, que les voitures étaient avancées. La pendule marquait dix heures ; plusieurs des invités avaient à gagner une station de chemin de fer, et l'on sait qu'une locomotive

n'a pas d'oreilles. Ce fut donc le signal obligé de la dispersion. Pendant le petit tumulte qui en résulta, la jeune fille, en refermant le piano, dit à Gustave :

— Je vous remercie, et je vous félicite, Monsieur. Vous m'avez admirablement accompagné, et je vois que vous avez un talent de plus, ajouté à ceux que je vous connaissais déjà.

— De grâce, ne me félicitez pas, répondit Gustave. Au moment où je m'éloigne, cela me semblerait une ironie.

On échangea les adieux, les salutations, les politesses. Le comte reconduisit ses hôtes jusqu'au bas du perron, et une dizaine de carrosses roulèrent à la fois, ébranlant les échos répercutés des montagnes, tandis que s'éteignaient successivement les lumières dans le château silencieux.

ALFRED DE COURCY.

(La fin à la prochaine livraison.)

LA PREMIÈRE ÉDITION

DE LA

COUTUME DE BRETAGNE

(1480)

Dans un livre récemment publié par la Société des Bibliophiles Bretons (*l'Imprimerie en Bretagne au XV^e siècle*, p. 67, 83, 56), on trouve la description et l'histoire des trois plus anciennes éditions de la *Coutume de Bretagne* parues sur le sol breton, imprimées à Rennes, Tréguier, Bréhan-Loudéac, en mars, juin et juillet 1485.

Ces trois éditions avaient été précédées d'une autre plus ancienne, publiée à Paris en 1480, avant laquelle on n'en a jusqu'à présent signalé aucune.

Le plan du livre publié par les Bibliophiles Bretons ne leur a pas permis d'y comprendre cette impression de 1480, parue hors de Bretagne. Nous allons en faire l'objet d'une notice bibliographique qui, jointe à celles de *l'Imprimerie en Bretagne au XV^e siècle* que nous venons de rappeler, achèvera de faire connaître toutes les éditions de la *Coutume de Bretagne* antérieures à 1500, signalées jusqu'ici¹.

¹ A l'édition de Paris de 1480, aux trois éditions bretonnes de 1485, il faut joindre encore l'édition rouennaise de la *Coutume de Bretagne* donnée par Martin

Cette édition parisienne de 1480 semble plus rare encore que les éditions bretonnes de 1485. Quoique les juriconsultes bretons des deux derniers siècles en eussent signalé l'existence¹, Brunet avoue que, ne voyant paraître ce livre nulle part, il l'avait pendant longtemps tenue pour douteuse².

On en connaît aujourd'hui deux exemplaires : l'un qui appartient à M. Hipp. Thibeaud-Nicollière, avocat, bâtonnier du barreau de Nantes ; l'autre qui vient d'être acquis de M. Verdier, libraire à Rennes, par la Bibliothèque de cette ville, et que nous avons sous les yeux.

.

C'est un petit in-8°, gothique, de 184 feuillets non chiffrés, formant 23 cahiers de 8 feuillets chacun³, marqués des lettres a, b, c, d, e, f, g, h, i, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, v, x, y, z. Le dernier feuillet est blanc. Le premier manque dans les deux exemplaires connus ; il y a lieu de croire qu'il portait un titre. Les cahiers sont signés, seulement au recto du premier feuillet de chacun d'eux, de la lettre qui désigne le cahier, sans aucun chiffre. La page pleine a 27 lignes. Hauteur du texte, 10 centimètres ; largeur, 66 millimètres. L'exemplaire de la bibliothèque de Rennes, avec ses

Morin, copie exacte de l'édition de Rennes, dont elle a reproduit jusqu'à la souscription et la date (26 mars 1484, v. st.), ce qui a induit en erreur les Bibliophiles Bretons, qui ont cru cette édition de l'année 1485 (voir *l'Impr. en Bret. au XV^e s.*, p. 120) ; mais Brunet, qui décrit très-bien cette contrefaçon (car c'en est une), dans la 5^e édit. de son *Manuel* (II, 362-364), prouve qu'elle est de 1492.

¹ Voir Hévin, *Consultations*, p. 515, et la *Coutume de Bretagne* de du Parc Poulain, t. III, p. 346.

² V. *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 5^e édit., II, 360. M. Brunet, en ce lieu même, emprunte au *Catalogue de la bibliothèque de Nantes*, de M. Péhant, une description incomplète de la *Coutume de Bretagne* de 1480, qu'il place sous le n° 6342 de ce Catalogue : elle est en réalité sous le n° 6942.

³ Brunet dit que le dernier cahier n'a que 7 feuillets ; en réalité il en a 8, mais le dernier est blanc. Impossible qu'un cahier se compose d'un nombre impair de feuillets. Brunet a également tort de ne donner à l'édition de 1480 que 182 feuillets. Il ne compte ni le 1^{er} feuillet manquant, ni le dernier qui est blanc ; mais pour reconstituer le livre et l'édition, il faut nécessairement les compter ce qui donne en réalité 184 feuillets.

marges qui sont belles, est haut de 148 millimètres et large de 104. L'exemplaire de Nantes, un peu rogné, a de hauteur 135 millimètres, et de largeur 10 centimètres.

Nous venons de dire que, dans les deux seuls exemplaires connus, le titre de l'ouvrage a disparu avec le premier feuillet. L'incipit (f. 2^o r^o) est ainsi conçu :

Aucunes foiz est aduenu en plusieurs
terres landes merfoilles qui ne por
toient que poy de fruitz. ne les fruitz

Ce sont les trois premières lignes du prologue.

La souscription placée au haut de la page recto du f. 183^o (7^o f. du cahier z) porte :

« Cy finent les coustumes et establissemens de
bretaigne imprimees a paris par moy Guillaume
le feure le vingt troisieme iour de septembre Lan
de grace mil quatre cens quatre vings.
« Deo gratias. »

On ne connaît pas d'autre impression de ce Guillaume Lefèvre.

Quant au fond, le volume se compose de trois parties : 1^o le prologue et les tables ; 2^o le texte de la *Coutume* ; 3^o un appendice contenant divers *Establissemens* ou ordonnances des ducs de Bretagne.

.

Le prologue, dont nous venons de rapporter les trois premières lignes, ne remplit pas 6 feuillets 1/2, comme le dit Brunet (*Manuel*, 5^e édit., II, 360), mais seulement un et demi, savoir, le 2^o feuillet entier, le recto du 3^o, avec trois lignes au verso, après lesquelles commence immédiatement, à ce verso, la table générale des chapitres de la *Coutume* divisés en neuf parties. Cette table commence ainsi : « Prima pars tabule || De ceux qui veulent viure honestement I. »

Le texte de la *Coutume* renferme, dans cette édition, XVI^oXIII, c'est-à-dire 334 chapitres, et la table n'en indique que XVI^oXIII (333), parce qu'elle a omis le titre de l'avant-dernier chapitre du

texte (*Pour quoy len doit faire au roy et au duc plus de honneur que a nulz de leurs subgez.*) Cette table finit au milieu du f. 14 verso, où on lit : « Explicit tabula ».

Au feuillet suivant commence une autre table beaucoup plus courte (puisqu'elle occupe seulement le recto de ce feuillet avec six lignes au verso) et qui n'est, à vrai dire, que le sommaire des matières traitées dans chacune des neuf parties de la *Coutume*. Nous allons transcrire ici ce sommaire, qui n'a pas été reproduit dans toutes les éditions et qui fait connaître l'économie générale du Coutumier breton.

Cy commencent les parties principales et chapitres de ceste matière.

Prima pars.

Premièrement. Sur *ung*¹. Des iuges. des adiournemens. des retraytz. des actions. des informations. et des despens.

II².

Sur XXXI. Des douaires. des applegemens. du tiltre de heritage. des presmesses. des actions. et des demandes.

III.

Sur LXVI. Des mineurs. tuteurs. curateurs. procureurs. administrateurs.

IIII.

Sur IIII. vingtz XVI. Des crimes et des denunciacions.

V.

Sur VII. vingtz XV. Des tesmoingz. des proues. des iniures. des crimes. des seneschaulx. des officiers des contreditz. des cas de fortune et des metaeries.

VI.

Sur IX. vingtz V. De fin porter. de heritages. des monstres. des deffailles. de la famille de lostel. des receueurs. des despartemens des biens du defunct et mort. des donnees et des aulmosnes.

VII.

Sur XI. vingtz³. Des redeuances es seigneurs. des fez faire. des choses dont

¹ « Sur *ung*, » c'est-à-dire en commençant au premier chapitre. La 1^{re} partie comprend les chapitres I à xxx.

² Deuxième partie, commençant au chapitre xxxi — et ainsi des autres.

³ *Sic*, lisez : « XI vingtz II, » — car la 7^e partie commence dans le texte, au chapitre 222.

seigneur peut insticer à sa plainte. des assignemens. des termes et des deliurances.

VIII.

Sur XII. vingtz⁴. Des moulins. des choses qui sont deffendues par longue saisine. des bois. des despoillez. des aides. des terres que len acquiert. des ventes qui sont deues. des bastars. des faulx a conniz. et des demaines.

IX.

Sur XIV. vingtz XIII. Du pouoir aux insticiers. des enterinances. et des obligations.

∴

Au f. 15^o vo commence le texte de la Coutume, ainsi : « Prima pars libri. || De ceulx qui veulent viure honnestement et iustice || estre faicte. ||

Il finit au f. 168, au milieu du verso par ces mots : « Et pour ce prions Dieu et la benoi || ste virge Marie qui le porta en ses costes et conceut || qu'il nous doint faire sa volente et venir au royaou || me de paradis. Amen par son plaisir. || Expliciunt nouem partes istius libri. »

Cette division de la Coutume en neuf parties, la table sommaire de ces neuf parties n'existent point dans les éditions données à Rennes et à Bréhant-Loudéac en 1485, mais on les trouve dans l'édition de Tréguier de la même date. Quant au texte, les éditions de Rennes et de Bréhant s'accordent absolument et donnent la même version, arrêtée par trois jurisconsultes, Nicolas Dalier, Guillaume Racine et Thomas du Tertre, qui semblent avoir eu mission officielle de faire cette révision. Le texte de l'édition de Tréguier, comparé à celui de Rennes et de Bréhant, présente des variantes assez nombreuses, dans lesquelles il s'accorde généralement avec l'édition de 1480. Pour éclaircir les passages obscurs de notre *Coutume*, il importe de conférer ces deux versions.

∴

Quant à l'appendice, composé de diverses ordonnances des ducs de Bretagne, il est beaucoup plus court dans cette édition que dans

⁴ *Sic*, lisez : « xu vingtz viii, » — la 8^e partie commençant au chapitre 248.

les autres. Il commence au haut du f. 169^o r^o, se termine au bas du f. 182 v^o, et contient cinq ordonnances des ducs Jean I, Jean II et Jean III, qui toutes ont été depuis imprimées par Dom Morice, dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, ce qui permet de les indiquer facilement. Ce sont :

1^o Au f. 169^o r^o : « Etablissement du duc de bretagne sur les ple || doieurs et leurs salaires. » Ordonnance de Jean I^{er}, datée de 1259, reproduite dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 971 et 972.

2^o F. 170^o r^o : « Etablissement du duc de bretagne sur le fait || des iuueigneurs et des aysnes et correction de lesta- || blissement du conte Geffroy. » C'est l'ordonnance du même duc pour la mutation du *bail* en *rachat*, datée de janvier 1275 (v. st.) et imprimée dans les *Preuves*, I, 1037-1039) beaucoup plus exactement que dans notre *Coutume*.

3^o F. 171^o v^o : « Commendement du duc sur les pledeurs. » C'est une version très-défectueuse de l'article 1^{er} des *Assises du duc Jean II en interprétation de l'assise du conte Geoffroi*, dont on trouve un texte plus exact dans les *Preuves*, II, 1783. Cette ordonnance est de 1301, comme D. Morice l'a imprimé, et non de 1307, date donnée dans la *Coutume* de 1480.

4^o et 5^o F. 171^o : « Cy commencent les establissemens au duc de bre- || taigne conte de richemont viconte de limonges sur || les officiers seaulx fermes et dautres et pouvoir des || seneschaulx. » La pièce ne finit qu'au bas du f. 182^o verso. Sous ce titre Guillaume Lefèvre imprime, en les réunissant, deux ordonnances que D. Morice a publiées aussi dans ses *Preuves*, l'une (I, 1161 à 1166) sous le titre d'*Etablissement de Jean III, duc de Bretagne*, l'autre (I, 1252-1257) sous celui de *Constitution du duc Jean III*. Dans l'édition de Lefèvre, l'*Etablissement* finit au milieu de la page recto du f. 178^o, par cet article-ci : « Nul homme priuilegie ne se peut acroistre en fief sans la volenté au seigneur. » Et immédiatement après, la *Constitution* commence par l'article suivant, ainsi conçu : « Pere et mere peuvent donner à leur fille aysnee de leur fief gentil plus ou moins que son aduenant en mariage. »

L'appendice de cette édition est donc exclusivement composé d'ordonnances du XIII^e et du XIV^e siècle, toutes antérieures à la mort du duc Jean III (1341) et dont la reproduction n'était pas fort utile, parce que la plupart de leurs dispositions avaient passé dans le texte de la *Coutume*. Mais l'éditeur, étranger à la Bretagne et à sa jurisprudence, se borna évidemment à publier, tel quel, un manuscrit dont il était possesseur. Ce manuscrit ne renfermait rien de postérieur à 1341 : circonstance qui confirme merveilleusement l'opinion, d'ailleurs bien établie par Hévin, que la rédaction de la très-ancienne Coutume de Bretagne date de la première moitié du XIV^e siècle¹.

L'appendice des éditions bretonnes de 1485 est composé d'une tout autre façon, par des juriconsultes praticiens, qui n'ont voulu y admettre que des pièces utiles, modifiant les dispositions de la Coutume ou y ajoutant. Aussi, à côté de l'assise au comte Geoffroi et de l'ordonnance sur la mutation du bail en rachat — textes bons à consulter dans toutes les causes féodales — on ne trouve plus, dans les éditions de Bréhant, de Tréguier et de Rennes, une seule ordonnance du XIV^e siècle ; on y trouve, en revanche, toutes les constitutions importantes du siècle suivant, savoir : les constitutions du duc Jean V des années 1405, 1420 et 1425 ; celles de Pierre II des 25 et 27 mai 1451, 22 mai 1455, 20 novembre et 11 décembre 1456, 1^{er} mars 1457 ; celles enfin que François II promulgua en son parlement, à Vannes, du 14 au 28 juin 1462².

Au point de vue typographique, l'édition de Guillaume Lefèvre est faite avec beaucoup de soin. Le papier est beau, blanc et solide ;

¹ Voir *Arrêts du Parlement de Bretagne* de Sébastien Frain, 3^e édit., avec les additions de Pierre Hévin (Rennes, Garnier, 1684, in-4^o), p. 558-559. C'est cette édition que les juriconsultes bretons appellent *Hévin sur Frain*.

² D. Morice a aussi publié ces constitutions avec quelques variantes, dans ses *Preuves de l'Hist. de Bret.* II, col. 756-761, 1053-1059, 1152-1161 ; — 1591, 1647-1651, 1699-1703 ; et III, col. 11-19.

on voit dans son filigrane tantôt l'image d'une chèvre, tantôt celle d'autres quadrupèdes dont l'espèce est difficile à déterminer.

Les lettres initiales de tous les chapitres et des autres divisions sont peintes alternativement en rouge et en bleu. Le caractère gothique est d'une forme élégante, élancée, aux angles légèrement arrondis. L'interligne est très-bien ordonné pour donner du jour et de l'air à la composition ; le tirage est noir, sans bavures, excellent.

*.

Dans l'exemplaire de Rennes, sur un cahier de papier ajouté en tête, on a tracé en encres bleue, rouge, noire, un calendrier où sont inscrits plusieurs saints bretons, comme S. Aubin, S. Yves, S. Méen, S. Samson, S. Guillaume (évêque de Saint-Brieuc), les Onze mille Vierges, S. Melaine, S. Malo, etc.

Au commencement de cet exemplaire, sur un feuillet de garde, on lit cette signature : *Olivier du Chastelier. 1575. Augusto mense.* Et à la fin, au f. 183^o r^o, au dessous de la souscription : *Olivier du Chastelier, Olive du Boisbaudri coniuges An. 1575. 25 Augusti.* Ce gentilhomme, légiste, avocat — comme beaucoup d'autres nobles à cette époque — n'avait rien trouvé de mieux, pour consacrer le souvenir de son mariage, que d'en inscrire la date, avec sa signature et celle de sa femme, sur son exemplaire de la *Coutume*.

Cet exemplaire était alors et est encore aujourd'hui revêtu de sa reliure primitive de la fin du XV^e siècle, veau brun gaufré sur ais de bois, fermoir de cuivre.

Somme toute, c'est un livre précieux. L'acquisition qu'en vient de faire la bibliothèque de Rennes complète heureusement la belle collection d'anciennes coutumes de Bretagne, imprimées et manuscrites, que possède ce dépôt.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ŒUVRES POÉTIQUES DE VICTOR DE LAPRADE. — Tome II. LES SYMPHONIES. — LES IDYLLES HÉROÏQUES. Un beau volume in-18. Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1878.

L'éditeur Alphonse Lemerre continue, dans sa belle édition des grands poètes français, la publication des œuvres de Victor de Laprade. A l'occasion du premier volume de cette édition, nous avons parlé tout à notre aise du talent de l'illustre poète¹ : nous n'y reviendrons pas, et nous nous bornerons aujourd'hui à signaler l'apparition du second volume, qui renferme les *Symphonies* et les *Idylles héroïques*. Aussi bien, ne suffit-il pas de rappeler les titres de ces deux livres pour réveiller, chez tous ceux qui ont souci des choses de la poésie, le souvenir des plus hautes et des plus pures émotions ? Lorsque Victor de Laprade publia les *Symphonies*, en 1855, il atteignait l'apogée de son talent ; depuis cette époque, il a publié des œuvres aussi fortes, pleines de vigueur, de suavité, d'élégance et de grâce ; il n'en a pas publié de plus belles. Les *Symphonies* resteront, dans l'ensemble de sa vaillante et glorieuse carrière, ce que sont les *Feuilles d'automne* dans celle de Victor Hugo. A partir des *Symphonies*, il mérita véritablement d'être appelé le poète de l'âme. Jusque-là il avait été surtout le poète de la nature ; il a sans doute continué, dans cet éclatant recueil, à célébrer ses beautés, à peindre ses magnificences ; les Alpes forment le fond et le cadre de ses tableaux. Mais cette nature qu'il chante avec un si sincère enthousiasme, elle est surtout, à ses yeux, une divine conseillère, une sainte médiatrice entre l'âme et Dieu. La Nature conduisant l'âme à Dieu, voilà en effet le vrai sujet de ces nobles poèmes, de ces admirables *Symphonies*, qui, semblables aux *Sym-*

¹ *Revue de Bretagne et de Vendée*, Août 1878.

phonies de Beethoven, ne se bornent pas à caresser l'oreille, mais nous emportent dans les sphères de l'enthousiasme, de l'amour et de la foi. Je ne crains pas de nommer ici Beethoven, comme je ne nommais tout à l'heure Victor Hugo, parce que Victor de Laprade, s'il n'est pas tout à fait leur égal, est pourtant de ceux qui peuvent supporter le voisinage des plus grands. Il doit même nous être permis de faire remarquer que, dans un certain ordre de sentiments et d'idées, Victor Hugo aurait peut-être singulièrement à perdre à la comparaison. Lisez par exemple la pièce qui ouvre les *Symphonies*, la dédicace *A mon Père*, et lisez ensuite la pièce des *Feuilles d'Automne* que Victor Hugo a consacrée à la mémoire de son père :

Louis, quand vous irez, dans un de vos voyages,
Voir Bordeaux, Pau, Bayonne et ses charmants rivages...

L'hésitation n'est pas possible; la pièce de Victor Hugo ne soutient pas une minute la comparaison. L'auteur des *Orientales* a certes réalisé son ambition : lui, qui n'a jamais admiré que deux hommes, — Napoléon et... Hugo, — il a mérité d'être appelé le *Napoléon de la poésie* ; mais de cet autre Napoléon, ainsi que du premier, on est bien souvent obligé de dire :

Rien d'humain ne battait sous son épaisse armure.

Je ne suis pas suspect de ménager mon admiration à l'auteur de la *Légende des siècles*, et j'ai poussé un jour l'hugolâtrie jusqu'à consacrer un volume entier à l'examen d'un chapitre des *Misérables*¹. Je dois donc avoir aujourd'hui le droit de dire que Victor Hugo est le plus grand peintre, le plus grand sculpteur, le plus grand ciseleur et, après Lamartine, le plus grand poète du XIX^e siècle, mais qu'il n'a pas écrit un seul vers sincère !

La sincérité, voilà l'une des qualités maîtresses de Victor de Laprade ; il n'écrit que parce qu'il est passionnément convaincu. Aussi, toutes ces belles pièces, la *Source éternelle* ; *Amitié* ; *l'Alpe vierge* ; la *Muse armée* ; *Hymne à l'épée* ; *A un mort* ; *Feuilles*,

¹ *Victor Hugo et la Restauration*, un vol. in-18, 1869.

tombez ; *l'Hiver* ; le *Fruit de la douleur* ; *Bénédiction nuptiale sur la montagne* ; le *Vol de l'âme* ; *Au pied de la croix*, — toutes ces pièces sont vivantes aujourd'hui, après trente ans, comme à l'époque où elles parurent. Elles ont moins de rides que certains chefs-d'œuvre du grand poète que je citais tout à l'heure, parce que, si Victor Hugo est le poète de la forme, Victor de Laprade est le poète de l'âme, et que seule l'âme ne vieillit pas.

Les *Idylles héroïques*, qui ont paru pour la première fois en 1858, sont le complément naturel des *Symphonies* ; elles ont été écrites sous la même inspiration. Le poème de *Frantz*, par lequel s'ouvrent les *Idylles*, est une des œuvres les plus élevées et les plus parfaites de Victor de Laprade. Ce titre, *Idylles héroïques*, peint d'ailleurs très-bien les deux grands côtés de son talent : l'amour de la nature et la passion de l'honneur. La poésie n'est à ses yeux qu'un moyen de servir les nobles causes, d'exciter dans les âmes l'enthousiasme pour la vérité, la justice et le dévouement. Depuis Corneille, nul poète n'a fait vibrer, comme Victor de Laprade, la corde du devoir et du sacrifice. Quelques-uns, tels que l'honnête Ponsard, par exemple, ont essayé de dérober à l'auteur du *Cid* certaines tournures, certaines formes de langage, qui faisaient dire à quelques spectateurs : *Bravo ! c'est du Corneille !* — Hélas ! le malheureux Ponsard n'avait rien de cornélien. Il en va autrement de Victor de Laprade, qui n'a garde d'imiter les vers de Corneille, mais qui, pensant et vivant comme lui, ayant comme lui le culte de tout ce qui est grand, l'horreur de tout ce qui est bas, arrive tout naturellement et sans le chercher à parler comme le vieux Corneille. Aussi ce qu'il disait, il y a quelques semaines, dans le *Correspondant*, de la vie et des œuvres de l'auteur de *Polyeucte* et d'*Horace*, je serais tenté de le dire de la vie et des œuvres de l'auteur des *Symphonies* et des *Poèmes évangéliques* : « Victor de Laprade est le bréviaire de l'honneur... Il fait jaillir du cœur ces larmes généreuses qui naissent dans toute âme honnête d'une apparition éclatante de la beauté, de la vérité et de la bonté. »

EDMOND BIRÉ.

UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE EN VENDÉE.

J'ai sous les yeux une charmante brochure, imprimée avec luxe et beaucoup de goût par Ch. Caurit (Fontenay-le-Comte) ; papier de Hollande, titre rouge et noir, fleurons, et une splendide eau-forte de M. Octave de Rochebrune. L'éditeur est M. L. Clouzot, de Niort. Notre brochure porte en tête, écrit à la main :

« Hommage à la Société archéologique de Nantes par l'un de ses membres,
« RAOUL DE ROCHEBRUNE. »

Et pour titre : *Sépulture d'un légionnaire romain, découverte au bourg de Jart (Vendée), par Raoul de Rochebrune, le 20 juillet 1878.*

La découverte archéologique de Jart est de la plus haute importance. Dans un jardin, appartenant à M. de Rochebrune, un jardinier découvert, sous ses yeux, un assez grand nombre de fragments de poteries rouges, de tuiles à rebord, et des silex noircis par l'action du feu. L'attention de M. de Rochebrune fut attirée par la vue de ces nombreux fragments ; il prit lui-même la bêche, et, creusant avec précaution, il ne tarda pas à découvrir, à une profondeur d'un mètre vingt centimètres, un fort anneau de bronze, fixé à un vase de même métal. Cet objet mis au jour était un casque romain, parfaitement conservé et couvert d'une patine verte superbe. Il pèse un kilogramme cinq cents grammes ; le pourtour est clouté et l'intérieur devait porter une garniture en cuir, etc.

Là ne devait pas se borner l'importance de la découverte ; car, en fouillant toujours, le jeune archéologue ne tarda pas à rencontrer une longue lance en fer, de quarante-quatre centimètres, avec sa douille à huit pans, très-effilée en approchant du talon de la lance, la forme en feuille de saule. Une grosse douille ou anneau conique en plomb, du poids de six cents grammes, était presque adhérente à la lance et traversée par une hampe en bois de chêne. Cette pièce est le *pilum*, arme nationale des légions romaines, qui n'était connue, il y a vingt ans, que par la description de Polybe ; et, pour que le doute ne puisse subsister sur sa destination, elle porte en relief, sur le gros anneau de plomb, l'inscription suivante : TIBI.CÆS.

(l'A et l'E sont liés), que je ne puis traduire que par ces mots : A.TOL.DE.LA.PART.DE.CÆSAR. Au reste, cette légende n'est pas nouvelle : les Frondeurs se servaient d'olives en plomb, sur lesquelles ils inscrivaient : ACCIPE (attrape).

A côté de cette arme, si rare, deux javelots carrés ; une épée romaine, calquée sur les épées gauloises de l'âge du bronze ; un fer à cheval, des clous et plusieurs morceaux de mors, avec deux anneaux, accompagnaient ces javelots, au milieu de scories et de débris carbonisés. Enfin, des écailles percées de trous et reliées entre elles par de minces bandes de fer. C'était la *lorica sertæ*.

Ces objets constituent l'armement, à peu près complet, du légionnaire, à l'époque où César fit sa campagne contre les Armoricaïns, 55 ans avant Jésus-Christ.

Le casque en bronze et le pilum sont, croyons-nous, les seuls objets de cette nature qui, jusqu'à ce jour, aient été exhumés dans la Vendée.

J'ai condensé, en le résumant, le texte de M. Raoul de Rochebrune, avec le regret de ne pouvoir le donner en entier. Rien à y ajouter. Les épées de nos tourbières sont identiques de forme, au métal près ; on peut s'en assurer en visitant celles du Musée de Nantes ; fait curieux à constater, attendu que nos épées gauloises en fer, contemporaines de celles de Jart, n'ont plus la même forme et sont beaucoup plus allongées, à poignées terminées par deux antennes ; mais ce qui me fait un très-grand plaisir, c'est la ferrure du cheval, constatée avant Jules César dans les Gaules, par moi, il y a vingt ans, et cela, contre l'opinion de M. l'abbé Cochet. — Nous savions que Poppée ferrait ses mules avec des fers d'argent ; le fait était admis ; mais on ne voulait pas que les chevaux romains fussent ferrés avant l'époque byzantine ; — les pieds des chevaux étaient plus sensibles, la corne plus tendre que celle des mules, et ils n'auraient pas été ferrés. J'ai parcouru, ces vacances, une voie romaine sur la propriété de la Chaussée. Cette voie est pavée de matériaux irréguliers, il est vrai, mais aussi durs aux pieds des chevaux que le pavé de nos rues. Faites-y donc marcher des che-

vaux sans ferrures ! Au bout d'une lieue de parcours, ils seront blessés, et il faudra leur mettre aux pieds des hippo-sandales pour les empêcher de marcher.

« La commune de Jart a pris son nom d'une forêt au milieu de laquelle fut construit, à une époque très-reculée, un monastère que Richard-Cœur-de-Lion rétablit, au XIII^e siècle, sous le nom de Lieu-Dieu en Jard (*Locus Dei in Jardo*). Le savant Lelewel attribue à cette localité le tiers de sol suivant, dont l'or blanc à très-bas titre prouve une de ces coupables altérations des monétaires mérovingiens :

« D. IARTO.VICO.VIT (pour FIT). La lettre v du mot vico est couchée de côté. R. INVITUSUDO MONETARIO. — Dans le champ, croix portée sur un globe, ancrée à la tête, etc. »

Je prends les lignes qui précèdent à l'*Essai sur les monnaies frappées en Poitou*, par M. Lecointre-Dupont, l'habile numismatiste et notre maître à tous.

En résumé, nos remerciements à M. Raoul de Rochebrune pour sa splendide découverte ; nous lui tendons la main et l'attendons à Nantes pour aller visiter ensemble les fouilles de l'oppidum de Vue, dont le produit enrichira une vitrine spéciale du Musée de l'Oratoire, à côté d'une seconde vitrine, qui renfermera les monuments gaulois dragués en Loire, à l'embouchure de la Chésine, 300 mètres de largeur sur 20 mètres de profondeur, qui viennent justifier la légende du « Repos de Jules César. »

F. PARENTEAU.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Les lauréats de la Loire-Inférieure à l'Exposition universelle. — Séance de la Société des Bibliophiles Bretons.

— Nous aurions désiré pouvoir publier une liste complète des récompenses obtenues par les Bretons à l'Exposition universelle ; mais le *Catalogue officiel* rend ce travail impossible, par la raison qu'il se borne à indiquer la nationalité de chaque exposant. Nous ne pouvons donc mentionner que les récompenses décernées à la Loire-Inférieure.

*Œuvres d'art*¹. — M. de 1^{re} cl., M. Delaunay, peintre (qui, de plus, a été fait officier de la Légion d'honneur). — M. de 3^e cl., M. Toulmouche, peintre, M. Caillé, sculpteur.

Éducation et enseignement. — M. H., M. Tourault.
Papeterie, reliure, etc. — M. A., MM. Girard frères et Cie. — M. B., M. Gouraud.

Instruments de musique. — M. A., M. Didion.
Meubles de luxe et à bon marché. — M. O., M. Leglas-Maurice.
Fils et tissus de laine cardée. — M. H., M. L. Péquin.
Produits chimiques. — M. O., MM. Serpette, Lourmand, Larrey et Cie.
Machines. — M. A., MM. Brissonneau frères, Paul Renaud, Chénel.
Matériel et procédé du filage et de la corderie. — M. A., MM. Péan frères.

Matériel de la navigation. — M. A., la Société des Régates internationales de Nantes.

Matériel et procédés de l'exploitation des mines et de la métallurgie. — M. A., M. Voruz aîné. — M. B., M. Godard.

Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières. — M. O., M. Paul Renaud.

Viandes et poissons. Légumes et fruits. — M. O., MM. Amieux frères, Jacquier frères, Louis Levesque, C. Philippe et Cie. — M. A., MM. Carraud-Amieux, Flon, Rondenet. — M. B., MM. Benoît et Cie, Duplan, Hillerin-Tertrais, J.-B. Jacquier, Ogereau frères, ve Salles et Chatellier.

Produits de la boulangerie. — M. A., MM. Thébaud et Hubert.
Matériel et procédés des usines agricoles et des usines alimentaires. — M. O., MM. Brissonneau frères.

Boisson fermentée. — M. A., M. Fontaine. — M. B., M. Van-Iseghem.
Condiments, sucres, etc. — M. O., MM. Cossé-Duval et Cie, Emile Etienne. — M. A., MM. E. Bourcard et Cie, A. Cézard, Corhumel et Cie, Ladmirault et Cie.

Poissons, crustacés et mollusques. — M. O., M. Henri Leroux. — M. A., M. Louis Levesque.

Epreuves de photographie. — M. A., M. Lecadre. — Diplôme de M. A., M. Pinard, photographie de l'École de médecine de Nantes.

Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. — M. H., la Chambre de Commerce de Nantes.

¹ M. O., veut dire médaille d'or ; M. A., médaille d'argent ; M. B., médaille de bronze, et M. H., mention honorable.

Imprimerie et librairie. — M. B., MM. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Verres et vitraux. — M. H., M. Ely.

Habillement. — M. A., MM. Poirier père et fils.

Industrie extractive; produits bruts et ouvrés. — M. A., Société des Emeris de l'Ouest; Société des Mines de la Basse-Loire.

Procédés chimiques de blanchiment, de teinture, d'impression et d'apprêts. — M. B., M. Ferrand.

Machines et appareils de la mécanique générale. — M. H., M. Oriolle.

Matériel de la navigation et du sauvetage. — M. H., M. Oriolle.

Matériel et procédés de la télégraphie. — M. B., M. Callaud.

Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture. — Diplômes équivalant à une médaille d'or, — pour le port de Saint-Nazaire: MM. Chatoney, Leferme, de Carcaradec, ingénieurs en chef; MM. Révol et Pocard-Kerviler, ingénieurs ordinaires; pour le viaduc de l'Erdre: MM. Dupuy, ingénieur en chef, et Geoffroy, ingénieur de la Compagnie d'Orléans. — Diplôme équivalant à une médaille d'argent, — pour le port de Saint-Nazaire: M. Butat, conducteur des ponts et chaussées. — Diplôme équivalant à une médaille de bronze, pour le viaduc de l'Erdre: MM. Gougis et Leture, entrepreneurs; MM. Laubas et Pepin, chefs de section.

M. Jules de la Gournerie, inspecteur général des Ponts et Chaussées, membre de l'Institut, a obtenu une médaille d'or pour un appareil destiné à reconnaître la direction des pressions dans les maçonneries, et spécialement dans les voûtes.

Boissons fermentées. — M. H., M. Polo, à Gorges.

Fromages. — M. A., M. Le Masne de Brons.

Vinades et poissons. — M. O., M. Chevalier. — M. B., MM. Maré, Ogereau.

Agriculture. — Grande médaille, M. du Molon.

Matériel d'horticulture. — M. H., M. de la Roche-Macé.

Photographie. — M. H., M. Lory.

Horlogerie. — M. B., M. Richard.

Matériel de navigation. — M. B., M. Richard.

Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières. — M. B., MM. E. et J. Toché fils.

Matériel de navigation et de sauvetage. — M. O., à titre de collaborateur, M. Joessel, sous-directeur d'Indret.

Parmi les nominations de chevaliers de la Légion d'honneur, faites à l'occasion de l'Exposition, nous remarquons celles de MM. Babin-Chevaye, président de la Chambre de commerce de Nantes; Bodin, directeur de la Ferme des Trois-Croix (Ille-et-Vilaine); Etienne, raffineur, à Nantes; Renaud, fabricant de machines agricoles, à Nantes; Leglas-Maurice, fabricant de meubles, à Nantes; Savary, fabricant de machines agricoles, à Quimperlé; de Thévenard, président de la Société ostréicole du Morbihan.

— La SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS a tenu une séance à Nantes le mercredi 6 novembre dernier, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie.

Elle a admis douze nouveaux membres titulaires, qui portent le nombre total des Sociétaires au chiffre de 220.

Le Président a rendu compte de l'état des publications de la Société.

L'impression du poème d'Aquin ou *Conquête de la Bretagne* par Charlemagne se poursuit. Dans les prévisions de l'éditeur, cette publication ne devait pas dépasser 200 pages. L'importance du sujet l'a amené à développer le glossaire, l'introduction et les commentaires, au point que le volume atteindra près de 350 pages: ce qui explique le retard mis à son achèvement.

Le premier volume des *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques* est fort avancé. Les 20 premières feuilles sont tirées; le Président les fait passer sous les yeux des assistants. Ce volume aura de 250 à 300 pages; il sera distribué aux Sociétaires dans le courant de décembre, certainement avant le 1^{er} janvier. Il comprend: 1^o *La Tradition de Merlin dans la forêt de Brocéliande*, conte populaire recueilli dans la forêt de Paimpont par M. le docteur Foulon; 2^o *Les clefs de la ville de Nantes*, étude historique par M. de la Nicollière-Teijeiro; 3^o *Le Jeu de saint Maxent*, analyse ancienne et détaillée d'un mystère dramatique, aujourd'hui perdu, écrit en 1537 par frère Galiçon, chanoine de Sainte-Croix de Guingamp (par feu M. Ropartz); 4^o *Le Livre de Marguerite de Bretagne, dame de Goulaine (1585-1599)*, poésies inédites, publié avec introduction et notes, par M. A. de la Borderie; 5^o *L'Art de l'ingénieur et le clergé en Bretagne au commencement du XVII^e siècle*, par M. René Kerviler (étude sur deux volumes introuvables, dont l'un émane d'un Jésuite de Rennes, qui avait été professeur de Descartes); 6^o *Descente des Anglais à Camaret en 1694*, relation inédite publiée par M. le général Mellinet; 7^o *Réception d'un maître libraire à Rennes en 1782*, document tiré des archives d'Ille-et-Vilaine; 8^o *Vieux livres et vieux papiers*, lettre à M. Alfred Lallier par M. Léon de la Siciotière, sénateur.

Le deuxième volume des *Mélanges* sera mis sous presse aussitôt après l'achèvement du premier. Les matériaux en sont déjà aux mains du Bureau. Il comprendra, entre autres, un *choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*, commentés et annotés par M. Anatole de Barthélemy; et une consciencieuse étude, pleine de faits nouveaux, sur les registres et sur les opérations des *Commissions militaires révolutionnaires dans l'Ille-et-Vilaine*, spécialement sur la *Commission Brutus Magnier*, par M. Hipp. de la Grimaudière. Ces deux travaux, destinés d'abord à prendre place dans le premier volume, ont dû être, en raison de leur étendue et de leur importance, rejetés au second.

Dès que l'impression du poème d'Aquin sera achevée, et tout en imprimant le second volume des *Mélanges*, le Bureau fera mettre sous presse *l'Entrée de la reine Claude à Nantes en 1518*, ou le *Combat des Trente*, si le manuscrit est entre ses mains.

M. Joseph Rousse, au nom de la commission chargée de préparer la publication de l'*Anthologie des poètes bretons*, donne lecture du rapport général qui sera publié dans le *Bulletin* de la Société; ce rapport contient une liste générale des poètes bretons, et indique la division du travail entre les membres de la Commission. Ce rapport sera imprimé et adressé prochainement à tous les Sociétaires.

M. de la Borderie, chargé par cette Commission d'étudier les poètes bretons depuis le XII^e siècle jusqu'au règne de Louis XIV, fait un rapport verbal sur ce sujet, où il indique le caractère des principaux auteurs qui figurent dans cette période et les principales questions que la Commission aura à examiner dans cette partie de son travail.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

CARNAC ET SES ALENTOURS. (Guide du voyageur). In-8°, 40 p. 12 grav. et 1 carte. Lorient, imp. et lib. Grouhel..... 1 fr. 25

ÉTUDES SUR LA TERREUR. — LES NOYADES DE NANTES ; par Alfred Lallié. In-8°, 104 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud ; lib. Morel.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

EXPOSÉ DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES PENDANT L'ANNÉE 1877. In-4°, 179 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

ISLE-AUX-MOINES (L'), ses mœurs et ses habitants ; par M. le Dr J.-J. Mauricet, de la Société polymathique. Suivi de ses monuments mégalithiques. Rapport fait au nom de la Commission des fouilles, par le Dr Alph. Mauricet, président de la Société polymathique. In-8°, 20 p. et 2 pl. Vannes, imp. Galles.

Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2^e sem. 1877.

MAINE (LE) A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Abel Servien, négociateur des traités de Westphalie, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française. Étude sur sa vie politique et littéraire ; par René Kerviler. In-8°, 216 p. et portrait. Mamers, imp. Fleury et Dangin ; le Mans, lib. Pel-lechat.

NOTICE SUR QUELQUES ANTIQUITÉS CELTIQUES ET ROMAINES DE LA COMMUNE DE RIOC (FINISTÈRE). In-8°, 22 p. Quimper, typ. Jaouen.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*.

OBSERVATIONS SUR UN PROJET DE RÉFORME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMI-NELLE ; par A. Catta, substitut du procureur de la République, à Nantes. In-8°, 82 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Paris, lib. Cotillon, rue Soufflot, 24..... 1 fr. 50

PROPOS RUSTIQUES (LES) DE NOËL DU FAIL. Texte original de 1547, interpo-lations et variantes de 1548, 1549, 1573 ; avec introduction, éclaircissements et index, par Arthur de la Borderie. Petit in-12, LIV-311 p. Lyon, imp. Perrin et Marinet ; Paris, lib. Lemerre..... 7 fr. 50

SÉPULTURE D'UN LÉGIONNAIRE ROMAIN, DÉCOUVERTE AU BOURG DE JART (VENDÉE) ; par M. Raoul de Rochebrune, le 20 juillet 1878, avec une eau-forte de M. Octave de Rochebrune. In-8°, 16 p. Fontenay-le-Comte, imp. G. Caurit ; Niort, lib. Clouzot.

SURSIS (LE), poème vendéen ; par Émile Grimaud. In-8°, 8 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

VIE (LA) DU BIENHEUREUX JEAN DISCALCÉAT, RELIGIEUX FRANCISCAIN, vénéré dans la cathédrale de Saint-Corentin, à Quimper ; par L. A... In-18, 27 p. Quimper, imp. E. Penel ; lib. Salaün.

LE CORRESPONDANT

octobre 1878. — I. Mgr Dupanloup (Léon Lavedan). — II. la situation de l'Église (C^{ie} Conestabile). — III. La consti-tucaine de l'an III et le coup d'État du 18 fructidor (H. de — IV. La grande cousine (Paul Perret). — V. Le Danube (E. VI. Revue critique (P. Douhaire). — VII. Mélanges. — VIII. olitique (Auguste Boucher). — IX. De la contre-révolution ux, de l'Acad. fr.).

novembre 1878. — I. La Guerre d'Italie (1859). Intrigues ns (Le duc d'Almazan). — II. Une page intime de l'histoire (Eugène de Fallois). — III. L'homme tertiaire (M^{ie} de — IV. Les Romanciers anglais contemporains. L'œuvre de t (Pierre du Quesnoy). — V. Le Royaume des Hellènes (fin), neau). — VI. Les Œuvres et les hommes, courrier du théâtre, ture et des arts (Victor Fournel). — VII. Mélanges. — VIII. ciences (Henri de Parville). — IX. Quinzaine politique (Au-er).

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

La Revue de Bretagne et de Vendée paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes.. 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes..	Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Brest....	LEFOURNIER.
A Paris....	DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 43.	A Lorient..	CHARLES.
	A. AUBRY, rue Séguier, 48.	A Fontenay.	FILLON.
A Rennes..	VERDIER.	A Luçon...	RENAUD.
	PLIHON.	A Vitré....	GUAYS.
	FOUGERAY.	A Morlaix..	LE LÉDAN.
	DENIEL.	A Lannion..	LE GOFFIC.
A Vannes..	GALLES.	A Dinan....	HUART.
A St-Brieuc.	PRUD'HOMME.	A Redon...	DUBOIS.
A Quimperlé.	TH. CLAIRET.	A St-Malo..	CONI.
		A Tréguier..	LE FLEM.
		A Fougères.	BREHIER.